

LES **AMBITIONS**
STRATÉGIQUES
POUR LA **FILIÈRE**
FLEURS
COUPÉES

NOTRE **PLAN**
DE SOUVERAINETÉ

CE QUE
NOUS
SOMMES

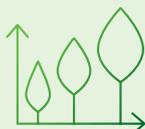
VALHOR, TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL EN FRANCE

L'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

Créée en 1998, VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme représentative de l'ensemble de la filière du végétal d'ornement, de la production à la plantation, du champ à la ville.



Produire



Concevoir



Vendre



Aménager



Entretenir

UNE FORCE ÉCONOMIQUE MAJEURE*

47 000

entreprises spécialisées

205 000

professionnels

16,1 Md€

de chiffre d'affaires

Des emplois non délocalisables, porteurs de sens et ancrés dans les territoires.

Les métiers

qui produisent :

semenciers, horticulteurs,
pépiniéristes

15 500 emplois

2 700 entreprises

1,8 Md€ de chiffre d'affaires

Les métiers

qui commercialisent :

grossistes, jardinerie/
graineteries, fleuristes

45 700 emplois

9 500 entreprises

5,4 Md€ de chiffre d'affaires

Les métiers qui

aménagent avec le végétal :

paysagistes concepteurs,
entrepreneurs du paysage

144 200 emplois

34 800 entreprises

8,9 Md€ de chiffre d'affaires

* Données 2019-2024

LE VÉGÉTAL : 4 MISSIONS

Représenter et défendre la filière
auprès des pouvoirs publics.

Valoriser les savoir-faire et labels.

Innovier pour la transition écologique,
numérique et sociale.

Sensibiliser citoyens et décideurs.

L'INTERPRO QUI CULTIVE LE CHANGEMENT DEPUIS PLUS DE 20 ANS !

**2024 • Lancement du Projet stratégique de
filiale à horizon 2030 suivant 3 ambitions :**

- Attractivité
- Intelligence économique et compétitivité
- Transition et RSE



LE MOT DU PRÉSIDENT



Au nom de la filière végétale française, je suis fier de vous présenter les ambitions stratégiques portées par notre plan de souveraineté pour la filière des fleurs coupées. Ce travail collectif s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale des Conférences de la souveraineté, au sein desquelles nous sommes aujourd'hui reconnus, associés et légitimes.

La priorité donnée par les professionnels réunis au sein de VALHOR à la filière fleurs coupées répond à une réalité évidente : ce segment concentre des fragilités particulières et appelle des réponses rapides, structurées et opérationnelles. Segment largement plébiscité par le consommateur, il bénéficie aussi de nombreux atouts. Pour autant, cette démarche s'inscrit dans une vision plus large : l'ensemble des fédérations membres de l'Interprofession travaille simultanément à l'élaboration d'un plan de souveraineté global pour tous les produits et services de la filière végétale, dans lequel les travaux dédiés aux fleurs coupées seront pleinement intégrés.

Nous prenons un engagement très fort, notre ambition est claire et mobilisatrice : tendre vers l'objectif qu'une fleur sur cinq vendue en France soit produite, demain, en France. Derrière cet objectif chiffré, c'est bien la notion de souveraineté végétale que nous affirmons : la reconnaissance du rôle stratégique de notre

filière, de ses savoir-faire et de sa capacité à contribuer aux enjeux économiques, environnementaux, climatiques, mais aussi de bien-être et de qualité de vie de nos concitoyens.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des professionnels bénévoles qui se sont fortement mobilisés depuis plusieurs mois pour nourrir cette concertation exigeante. Je salue également l'engagement constant des équipes permanentes de VALHOR et de notre partenaire Excellence Végétale, dont l'animation et l'expertise ont été déterminantes.

Je souhaite enfin souligner l'implication exemplaire des fédérations, en particulier celles des collèges Production et Commerce de VALHOR : VERDIR, FELCOOP, CRUN, UFS, la FFAF, Jardineries & Animaleries de France, ainsi que la FGFP. Leurs contributions témoignent d'un engagement politique fort pour proposer des solutions concrètes, ancrées dans le terrain, au service de notre souveraineté, celle de la filière fleurs coupées française.

A la demande de Madame la ministre Annie Genevard, ce plan marque une étape structurante. Ensemble, nous posons les bases d'une filière plus résiliente, plus souveraine et résolument tournée vers l'avenir.

Florent MOREAU
Président de VALHOR



SOMMAIRE

La filière fleurs coupées en chiffres6

PRÉAMBULE 7

Le plan de souveraineté
pour la filière fleurs coupées.....8

Le constat.....9

Les trois défis auxquels doit
répondre le plan de souveraineté
fleurs coupées.....11

Les objectifs cibles.....13

LES AXES STRATÉGIQUES ISSUS DE LA CONCERTATION 15

Résumé : nos priorités d'action.....17

AXE **01**

PROFESSIONNALISATION DE LA PRODUCTION 19

1. Identification de la production.....20

2. Organisation de producteurs.....24

3. Attractivité, formation
et installation.....32

4. Accompagnement technique.....46

AXE **02**

GARANTIE D'UN PRODUIT DE QUALITÉ 55

1. Santé du végétal56

2. Recherche, développement
et innovation.....68

3. Moderniser le parc productif
et faciliter le recours
aux investissements.....78

4. Qualité84

AXE **03**

DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE PERFORMANTE 89

1. Formation producteur.....90

2. Organisation.....94

3. Adaptation.....98

AXE **04**

MISE EN PLACE D'UNE VALORISATION GÉNÉRALISÉE 103

1. Communication104

2. Évènement112

3. Labels et certifications116

4. Valorisation des marchés
de niche124

ANNEXES

Glossaire129

Index des actions130

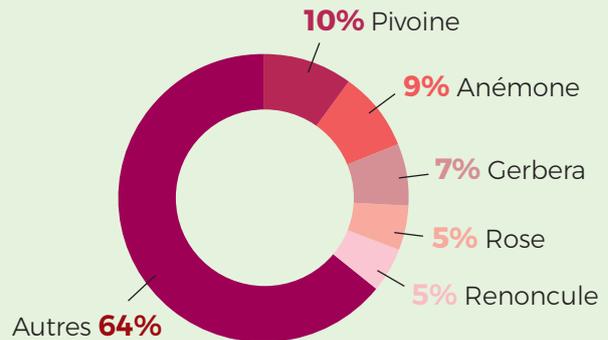
La filière fleurs coupées en chiffres

PRODUCTION FRANÇAISE DE FLEURS COUPÉES

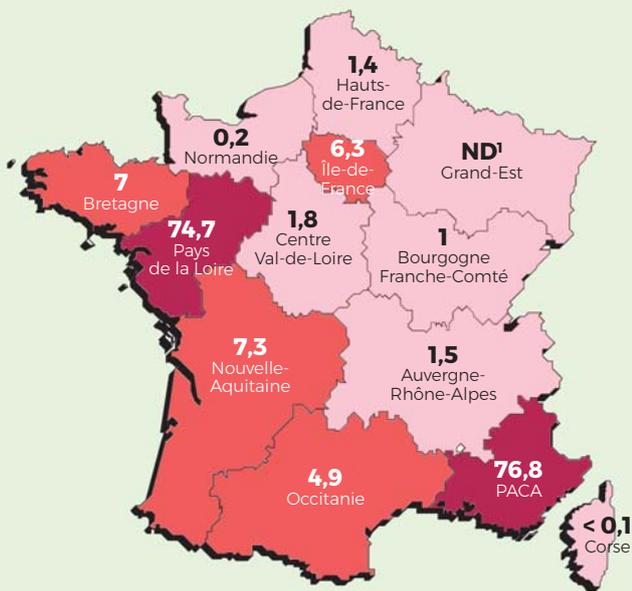
Top 5 des espèces produites en France

- 1. Pivoine** avec 18,8 millions de tiges
- 2. Anémone** avec 16,8 millions de tiges
- 3. Gerbera** avec 12,2 millions de tiges
- 4. Rose** avec 8,8 millions de tiges
- 5. Renoncule** avec 8,6 millions de tiges

Répartition du nombre de tiges produites en France par espèce



PACA et Pays de la Loire sont les deux premières régions productrices de fleurs coupées



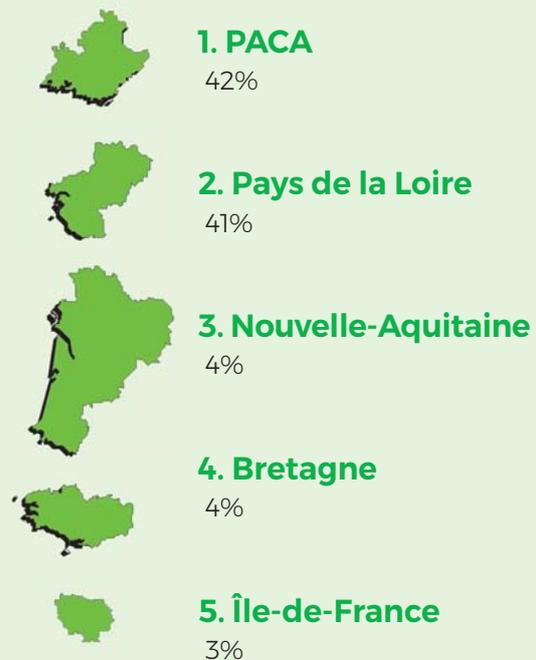
Millions de tiges produites :

- Plus de 10
- De 2 à 10
- Moins de 2

¹ Données Grand-Est non disponibles

Top 5 des régions productrices de fleurs coupées

(part de la production française de fleurs coupées en volume²)



² Hors région Grand-Est

Source : Agreste, recensement agricole 2020 - Exploitation FranceAgriMer

Contacts études : FranceAgriMer : Salomé SENDEL salome.sengel@franceagrimer.fr

VALHOR : Aline HAERINGER aline.haeringer@valhor.fr

Préambule



Le plan de souveraineté pour la filière fleurs coupées s'inscrit dans la continuité des travaux menés pour les fruits et légumes, en s'inspirant

de leur structuration et de leur logique d'action. Il a été élaboré de manière collaborative, en tenant compte des retours des différentes familles de VALHOR, des partenaires de la filière, ainsi que des producteurs, qu'ils soient ou non intégrés à des structures existantes.

Ce document se veut évolutif et prospectif : il s'appuie sur des études et diagnostics en cours (labels, certifications, compétitivité, etc.), dont les conclusions viendront nourrir et ajuster certaines mesures. Il a vocation à être actualisé régulièrement, en fonction des avancées de la filière et des décisions du Conseil d'Administration de VALHOR.

Si le plan cible prioritairement la filière fleurs coupées, nombre de ses actions et axes de travail sont transposables à d'autres segments de la filière horticole, et pourront servir de base à une réflexion plus large.

L'ambition de ce plan est de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs, en dépassant les logiques de cloisonnement ou d'opposition, et en veillant à la représentativité et à l'inclusivité de tous les partenaires concernés.

Enfin, une attention particulière a été portée à la lisibilité, à la structuration et à la pédagogie du document, afin de faciliter son appropriation par l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des administrateurs, des partenaires institutionnels ou de la presse.

Ce plan pose ainsi les bases d'une stratégie collective, ambitieuse et réaliste, pour renforcer la souveraineté de la filière fleurs coupées française, en s'appuyant sur l'identification des leviers de compétitivité, la structuration de l'offre, et la valorisation de la production nationale.

Afin de garantir la représentativité et l'inclusivité de l'ensemble des acteurs de la filière, ce plan fait référence, dans la liste des partenaires à impliquer, aux différents collèges professionnels de VALHOR : collège production, collège commerce, collège distribution, collège paysage, etc.

Le plan de souveraineté pour la filière fleurs coupées

Le plan de souveraineté à moyen et long terme pour la filière fleurs coupées, initié par l'interprofession VALHOR, est le fruit d'une concertation approfondie réunissant plusieurs dizaines d'acteurs et experts de la filière : producteurs, grossistes, fleuristes, représentants de la grande distribution spécialisée, jardinerie, ainsi que des instituts techniques et de recherche spécialisés dans l'horticulture ornementale. VALHOR s'engage également dans ce travail à travers la mise en place de groupes de travail, dont le copil phytopharmaceutique fleurs coupées, dédié à traiter toutes les questions liées aux résidus de pesticides, garantissant ainsi une réponse collective et adaptée aux enjeux phytopharmaceutiques de la filière.

Après une phase de diagnostic dans ce secteur aux productions diversifiées et aux circuits de commercialisation multiples, l'ensemble des professionnels ont convergé sur un constat alarmant : la filière fleurs coupées française est aujourd'hui en situation de vulnérabilité critique avec près de 85% des volumes commercialisés issus de l'importation. Cette dépendance fragilise l'ensemble de la chaîne de valeur et compromet la pérennité des savoir-faire nationaux.

Ces travaux ont permis d'identifier collectivement que le renforcement de l'autonomie française repose sur la massification de l'offre locale, nécessitant une approche structurée : identification claire des producteurs et des espèces porteuses, établissement de standards de qualité adaptés, et déploiement d'une logistique efficace jusqu'au metteur en

marché. Face à la perte de compétitivité individuelle sur certaines productions traditionnelles comme la rose, l'organisation collective des producteurs devient indispensable. Cette mutation doit privilégier des modes de production économes en eau, davantage saisonniers, s'appuyant sur la mutualisation des moyens et un meilleur accès aux marchés pour garantir la viabilité économique et environnementale de la filière.

La crise sanitaire a révélé la vulnérabilité de la filière face aux disruptions des chaînes d'approvisionnement internationales. Le conflit ukrainien et la crise énergétique actuelle ont renforcé l'urgence de cette stratégie, accélérant la prise de conscience sur la nécessité de développer une offre française structurée et compétitive. Ces événements ont également mis en évidence l'impératif d'une transition énergétique du secteur, notamment par un recours moins large aux productions "chauffées" au profit de cultures saisonnières moins énergivores.

Pour répondre à ces défis majeurs et construire une filière fleurs coupées française dynamique et durable, le plan de souveraineté s'articule autour de quatre axes stratégiques identifiés par le groupe de travail :

- Professionnalisation de la production
- Garantie d'un produit de qualité
- Développement d'une logistique performante
- Mise en place d'une valorisation généralisée

Le constat

Une production française très faible et en régression

La production française de fleurs coupées couvre seulement environ 15 % des besoins nationaux, avec une production annuelle d'environ 183 millions de tiges, principalement concentrée dans les régions PACA (42%) et Pays de la Loire (41 %). Par exemple, l'Île-de-France, cinquième région productrice,

ne représente que 3 % de la production nationale. Parallèlement, on constate un effondrement du nombre d'exploitations, passé de 8 000 en 1985 à moins de 300 aujourd'hui, ce qui contribue à une baisse de la capacité d'autonomie locale face à la demande croissante.

Forte dépendance aux importations étrangères

Près de 85 % des fleurs coupées vendues en France proviennent de l'étranger, notamment des Pays-Bas, qui jouent un rôle central dans le réexport, ainsi que du Kenya, de l'Équateur et de la Colombie. Cette dépendance

fait peser un risque stratégique sur la filière, d'autant plus que la majorité des importations transite par un nombre limité d'acteurs étrangers. En valeur, la France importe ainsi environ 16 fois plus de fleurs qu'elle n'en exporte.

Faiblesses logistiques et organisationnelles nationales

Contrairement aux Pays-Bas qui disposent d'une logistique avancée et intégrée, la filière française souffre d'infrastructures insuffisantes. En France, le commerce de gros en fleurs et plantes, essentiel à la distribution, génère un chiffre d'affaires de 777 millions d'euros en 2019, dont 48 % proviennent des fleurs coupées. Il est important de noter que, dans l'activité des grossistes, une part plus

importante des ventes de plantes d'extérieur est d'origine française (49 %) comparative-ment aux fleurs coupées, pour lesquelles la part locale est moindre. Cette différence reflète une organisation et une chaîne d'approvisionnement de fleurs coupées françaises moins structurées et moins performantes, ce qui constitue une faiblesse structurelle dans la diffusion de l'offre locale.

Concentration géographique de la production française

La production de fleurs coupées est très concentrée dans certaines régions, principalement la Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Pays de la Loire, cumulant plus de 80 % de la production nationale. Cette régionalisation crée une forte vulnérabilité face aux conditions

climatiques et économiques locales, limitant la résilience globale de la filière. D'autres régions, malgré leur potentiel, ne contribuent que marginalement, ce qui fragilise une structuration nationale cohérente.

Contraintes réglementaires phytopharmaceutiques handicapantes

La production française doit composer avec une réglementation particulièrement stricte sur les produits phytopharmaceutiques aux regards des filières étrangères concurrentes. Par ailleurs, l'absence d'homologation de traitements utilisés dans les autres branches agri-

coles, comme la viticulture ou le maraîchage, complique la lutte contre les maladies et ravageurs sur des fleurs clés comme la rose. Cela fragilise la compétitivité et la viabilité économique des exploitations locales, augmentant le risque d'abandon de la production en France.



Ces constats conjoints illustrent la fragilité de la souveraineté française en fleurs coupées, marquée par une production réduite et localisée, une dépendance massive aux importations, des faiblesses logistiques, et des contraintes réglementaires limitantes. Cependant, cette situation difficile suscite aujourd'hui une prise de conscience collective parmi les professionnels, encouragée par

l'engagement politique et l'intérêt croissant des consommateurs pour les fleurs coupées produites en France. Cet élan permet de fonder un dynamisme nouveau, porteur d'initiatives concrètes visant à renforcer la production locale, à structurer la filière autour d'une chaîne logistique rénovée et à valoriser l'origine française, éléments essentiels pour relancer la filière des fleurs coupées.

Les trois défis auxquels doit répondre le plan de souveraineté fleurs coupées

Dans un contexte global marqué par des enjeux économiques, environnementaux et sociaux majeurs, le plan de souveraineté pour la filière fleurs coupées française se doit d'aborder de front trois défis structurants, étroitement alignés avec les orientations portées par le projet stratégique de VALHOR.

1

Une filière au service des professionnels, soucieuse de l'avenir et de la valeur des métiers

Le premier défi est de construire une filière moderne, dynamique et inclusive, centrée sur l'accompagnement des professionnels. La filière fleurs coupées, confrontée à une baisse marquée du nombre d'exploitations, doit impérativement se tourner vers une stratégie d'attractivité forte, visant à renouveler les générations. Pour cela, il convient de valoriser le savoir-faire, les compétences et la diversité des métiers, en structurant la formation initiale et continue, en favorisant la création de parcours attractifs et des dispositifs de tutorat et

mentorat. Il s'agit également d'assurer une juste reconnaissance sociale et économique des professionnels, en renforçant la coordination entre les acteurs de la production, de la commercialisation et de la transformation.

Par ailleurs, accompagner les producteurs dans la structuration collective, notamment via le développement des organisations de producteurs, contribuer à renforcer la cohésion, la mutualisation et la résilience des exploitations.

2

Une filière qui gagne en compétitivité et permet à l'offre professionnelle de trouver son marché

La reconquête de la souveraineté en fleurs coupées passe par une montée en puissance quantitative et qualitative des productions françaises. Il faut inverser la tendance à la baisse des surfaces et des volumes, tout en assurant la compétitivité par la modernisation des outils, la réduction des coûts, et la mobilisation de l'innovation (robotisation, numérique, sélection variétale). La structuration des filières, la contractualisation amont-aval, et la mise en place d'une logistique performante sont des leviers essentiels.

Par ailleurs, la valorisation de la production via des labels de qualité, circuits courts et filières différenciantes contribue à mieux positionner l'offre française auprès des consommateurs, en répondant à leurs attentes croissantes de transparence et d'engagement environnemental, tout en créant de la valeur au bénéfice de la filière.

La diversification des marchés, y compris à l'export, notamment sur les niches à forte valeur ajoutée comme les fleurs rares ou issues de l'Agriculture Biologique constitue un axe de développement prometteur.

3

Une filière qui apporte des solutions pour un futur viable

Le troisième défi répond à l'impératif climatique et environnemental. La filière doit s'engager dans une transition vers des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement, réduire son empreinte carbone, limiter son usage de produits phytopharmaceutiques et adopter des pratiques agroécologiques innovantes.

Cela implique de développer la recherche appliquée, de promouvoir les alternatives à la chimie de synthèse, d'encourager les cer-

tifications environnementales, et de structurer les systèmes agricoles en tenant compte des spécificités territoriales. La gestion durable des ressources en eau et la résilience face aux aléas climatiques (gel tardif, sécheresses fréquentes) sont également au cœur des priorités.

Par ailleurs, renforcer la traçabilité et la transparence sur la qualité et l'origine des fleurs constitue un enjeu majeur de souveraineté et de confiance pour les consommateurs.

Les objectifs cibles

La filière fleurs coupées française s'inscrit, à son tour, dans une démarche de souveraineté ambitieuse, avec un horizon fixé à 2030. Les professionnels de la filière souhaitent inverser les tendances actuelles de déclin de la production locale, qui souffre d'une forte dépendance aux importations.

L'objectif est clair : accroître la part de la production française sur le marché national, avec un objectif cible concret d'augmenter la souveraineté de la filière de 5 points d'ici 2030.

La filière fleurs coupées a vocation à s'appuyer sur l'ensemble de ses territoires, et sur la diversité des espèces cultivées, tout en favorisant la résilience face aux défis climatiques. Tout le travail présenté dans ce plan inclus dans le terme « filière fleurs coupées » la production, commercialisation et promotion des fleurs mais aussi des feuillages.

Par ailleurs, il est essentiel d'accompagner cette dynamique de production par une politique ambitieuse de valorisation et de consommation auprès des Français, avec l'objectif que d'ici 2030, une part significative de la population intègre régulièrement la fleur coupée dans son quotidien, nourrie par des messages forts autour de la qualité, du local, de la saisonnalité, et plus globalement des bienfaits du végétal

Ce programme ambitieux sera soutenu par une mobilisation renforcée des financements publics, avec une enveloppe dédiée à la modernisation des infrastructures (serres,

équipements innovants), à la recherche & développement et à la promotion commerciale, dans la continuité des engagements de France 2030.

Ainsi, les objectifs cibles concrets comprendraient :

- Une augmentation de 5 points de la souveraineté d'ici 2030, réduisant la dépendance aux importations et sécurisant un approvisionnement local qualitatif : passer de 15% à 20% de fleurs coupées françaises en 5 ans : en 2030, 1 fleurs sur 5 serait produite en France
- Le développement d'une production durable et innovante, reposant sur des techniques respectueuses de l'environnement, la diversité variétale et l'adaptation aux changements climatiques.
- La montée en puissance de la consommation, par un travail conjoint de valorisation auprès des consommateurs, favorisant l'adoption régulière des fleurs coupées françaises dans les foyers.
- Un engagement renforcé sur le plan financier et institutionnel, avec des appuis ciblés à la filière dans le cadre des plans nationaux.
- Ce cadre structurant permettra à la filière fleurs coupées française de s'inscrire durablement dans une trajectoire de souveraineté, répondant aux ambitions écologiques, économiques et de bien-être de la Nation.



**LES AXES
STRATÉGIQUES
ISSUS
DE LA
CONCERTATION**



Résumé : nos priorités d'action

Les professionnels bénévoles et fédérations associés à cette concertation ont formulé des propositions opérationnelles à court, moyen et long termes. Les échanges ont également permis de dégager plusieurs priorités structurantes pour la mise en œuvre du plan de souveraineté de la filière fleurs coupées.

Ils ont confirmé le caractère central de la protection des cultures et la nécessité de réduire les distorsions de concurrence européennes, tout en soulignant l'importance d'une approche collective amont-aval. Les

participants ont enfin convergé vers une trajectoire réaliste et progressive, fondée sur la viabilité économique, la professionnalisation et une meilleure lisibilité de l'origine française.

1. Levée des verrous techniques et préservation des volumes, en vue de la préservation du potentiel productif

- Faciliter les extensions d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (usage maraîchage en horticulture) et de biocontrôle
- Favoriser la structuration de la production via les Organisations de Producteurs (OP)
- Faciliter l'accès aux financements et investissements de modernisation
- Renforcer l'accompagnement technique, notamment ASTREDHOR

2. Labellisation et désirabilité de la production française

- Mettre en avant la démarche Fleurs de France via l'engagement des metteurs en marchés et prescripteurs
- Développer la consommation d'origine France via la promotion de produits et services auprès des clients/utilisateurs finaux
- Communiquer sur la valeur du produit français
- Rappeler la complémentarité entre production française et importée pour satisfaire le marché

3. Identification des débouchés potentiels

- Cartographier les productions saisonnières à fort potentiel, peu/pas produites en France
- Analyser les différents marchés (GMS, fleuristes, jardineries, grossistes, bouquetteries)

4. Diversification et partage d'itinéraires techniques

- Encourager la multiculture (maraîchage + fleurs coupées)
- Partager les itinéraires techniques avec les producteurs hors filière
- Accroître les volumes « origine France » sur les productions saisonnières

5. Installation, transmission, formation

- Accentuer l'attractivité des métiers
- Renforcer la formation initiale et continue
- Faciliter l'accès au foncier

6. Logistique

- Standardiser les formats (bacs, caisses, étiquettes)
- Poursuivre l'optimisation des flux de transport

an

AXE



PROFESSION- NALISATION DE LA PRODUCTION

01

IDENTIFICATION
DE LA
PRODUCTION

ACTION 1

Mettre en place un observatoire national de la production



Contexte et objectifs

La filière française des fleurs coupées est caractérisée par une grande diversité de profils d'exploitations, allant des petites structures aux entreprises plus organisées. Beaucoup d'entre elles échappent aux études statistiques classiques, ce qui rend difficile une vision complète et précise du secteur. Cette multitude de profils englobe également de nouvelles formes d'activités, comme l'introduction de la fleur dans des exploitations agricoles diversifiées, mêlant floriculture et autres productions, illustrant le développement de la « diversification ».

Face à cette complexité et au développement spontané de ces pratiques agricoles, il devient indispensable de disposer de données fiables, actualisées et suivies régulièrement. Or, la filière souffre actuellement d'un manque criant d'informations consolidées, cohérentes et accessibles, ce qui limite la capacité des acteurs à piloter efficacement les actions de structuration, d'accompagnement et de développement. La mise en place d'un véritable observatoire national de la production de fleurs coupées et feuillage est donc un enjeu majeur.

Cet observatoire devra permettre de recenser avec précision les différents types d'exploitations, leur localisation, leurs pratiques culturelles et leurs volumes de production. Il favorisera la reconnaissance de la diversité des systèmes et soutiendra la prise de décision en offrant un suivi fiable des évolutions de la filière, notamment en termes de diversification et de relocalisation.

Enfin, cet outil facilitera l'engagement coordonné des acteurs publics et privés, en leur fournissant une base solide pour élaborer des stratégies adaptées aux réalités du terrain, dans un contexte où le maintien et le développement de la production locale font l'objet d'une attention croissante. Il s'appuiera également sur les résultats des études actuellement menées au sein de la filière concernant les labels et certifications, afin d'intégrer les recommandations et évolutions identifiées, et d'assurer la cohérence des actions avec les attentes du marché et des professionnels.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Créer un « Observatoire filière » pour gérer la base de données centralisée des producteurs de fleurs coupées et volumes	<i>Lancement projet et cahier des charges</i>
MESURE 2	Assurer la collecte régulière via questionnaires et échanges	<i>Plateforme et base initiale opérationnelle</i>
MESURE 3	Publier annuellement un rapport synthétique accessible aux acteurs	<i>Premier rapport annuel</i>

ACTION 2

Recensement national fleurs coupées



Contexte et objectifs

Le recensement national des fleurs coupées constitue une étape fondamentale pour structurer et dynamiser la filière française. Aujourd'hui, la production française est caractérisée par une grande diversité d'exploitations, dont environ 278 spécialisées recensées en 2020 sur 457 hectares, réparties principalement sur deux bassins majeurs : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. Toutefois, ce chiffre ne reflète pas l'ensemble des acteurs actifs, certaines exploitations diversifiées ou de petite taille échappant aux enquêtes classiques, ce qui crée une sous-

estimation des surfaces et volumes réellement produits.

Pour piloter efficacement la structuration de la filière, il est indispensable d'établir un état des lieux complet, fiable et actualisé en continu. Le recensement national a pour objectif de recenser toutes les exploitations produisant des fleurs coupées et du feuillage, y compris celles qui pratiquent la diversification agricole et passent ainsi partiellement sous les radars des enquêtes traditionnelles. Il permettra de collecter des informations

précises sur les surfaces exploitées, les espèces cultivées, les pratiques culturales et les profils économiques des producteurs.

Dans cette dynamique, il est également essentiel d'intégrer une dimension économique plus poussée à l'analyse de la filière. Cela passera par la réalisation d'une étude ponctuelle sur les coûts de production des principales fleurs coupées françaises, en comparaison avec les principaux pays concurrents. Cette étude s'attachera à comparer les coûts de revient, à établir un plan d'investissement chiffré et à cartographier la chaîne de valeur de l'amont à l'aval. La rose, fleur emblématique du marché, pourra être prise comme exemple de référence pour la comparaison internationale. L'accent sera mis sur l'identi-

fication des gains de compétitivité possibles pour la filière française, afin de cibler les leviers d'amélioration prioritaires et d'orienter les stratégies d'accompagnement et d'investissement.

Disposer de données de qualité et régulièrement mises à jour favorisera la visibilité de la filière, renforcera l'accompagnement ciblé des producteurs, et facilitera les actions collectives de structuration, notamment en matière d'organisation de producteurs et d'adaptation aux exigences croissantes de traçabilité et de durabilité. Ce recensement contribuera ainsi à une meilleure connaissance essentielle pour soutenir le développement et la pérennisation d'une production française compétitive et de qualité.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Recenser exhaustivement les exploitations produisant des fleurs coupées	<i>Recensement initial complet</i>
MESURE 2	Mettre à jour la base avec données socio-économiques et étude coûts de production fleurs et rose	<i>Mise à jour annuelle</i>
MESURE 3	Diffuser un fichier consultable et évolutif	<i>Rapport synthèse annuel</i>



02

ORGANISATION
DE
PRODUCTEURS

ACTION 3

Identification de producteurs intéressés



Contexte et objectifs

L'organisation collective par le biais d'organisations de producteurs (OP) est une approche encore très récente dans la filière horticole française, spécifiquement pour les fleurs coupées. Il est important de reconnaître le retard accumulé par la filière sur ce sujet, alors même que la notion d'OP n'est pas nouvelle dans le paysage agricole français. Ce retard s'explique en partie par des freins politiques et professionnels qu'il conviendra de lever pour permettre une structuration efficace et adaptée aux enjeux actuels. Pourtant, dans d'autres secteurs agricoles, la création d'OP a constitué un véritable pilier de développement, permettant aux producteurs de se regrouper afin de massifier l'offre, mutualiser les moyens, et gagner en visibilité. Il convient de noter que seules quelques OP existent aujourd'hui dans la filière horticole (Fleuron d'Anjou, Kerisnel, HortiFlandre), et qu'aucune n'est spécifiquement dédiée aux fleurs coupées.

Identifier les producteurs intéressés par ce type de structuration est une étape essentielle pour engager la construction de ces organi-

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

sations. Cela nécessite de recenser les acteurs prêts à coopérer, voire à mutualiser leurs outils, leurs compétences et leurs débouchés commerciaux. La possibilité de s'organiser collectivement ouvre des perspectives de développement économique, de meilleure gestion des volumes, et d'optimisation des investissements, tout en favorisant la pérennité des exploitations.

La structuration peut prendre différentes formes, qu'il s'agisse d'OP, de coopératives, d'associations ou d'autres regroupements adaptés aux réalités du terrain. Par ailleurs, cette organisation collective répond aux attentes du

marché et des politiques publiques, qui valorisent de plus en plus les filières structurées capables de garantir traçabilité, qualité et durabilité, ainsi que la cohérence territoriale. Cette action contribue donc à formaliser et mettre en place une dynamique de massification dans la filière, pleinement en phase avec les besoins actuels.

Ainsi, l'identification des producteurs intéressés et motivés pour s'engager dans des organisations collectives constitue une étape stratégique pour enclencher un véritable travail de structuration, répondre aux évolutions du secteur, et renforcer la compétitivité de la production française de fleurs coupées et feuillage.



Mesures retenues

> Livrable

MESURE 1	Réaliser une enquête ciblée pour identifier producteurs intéressés par OP	<i>Enquête et analyse</i>
MESURE 2	Organiser des ateliers régionaux d'information et mobilisation	<i>Ateliers de sensibilisation</i>
MESURE 3	Constituer une base de producteurs potentiellement intéressés par le regroupement en OP	<i>Base qualifiée finalisée</i>

ACTION 4

Identification des régions/ bassins propices



Contexte et objectifs

La filière française des fleurs coupées s'appuie principalement sur des bassins de production historiquement structurés, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Grand Ouest (Pays de la Loire et Bretagne),

qui totalisent plus de 80 % de la production nationale. Ces zones bénéficient d'un ancrage agricole, d'une expertise locale et d'une proximité avec les circuits commerciaux essentiels, tels que les marchés au cadran et les réseaux

de grossistes. Identifier précisément ces bassins existants et leur potentiel est essentiel pour concentrer les efforts sur les territoires les plus porteurs.

La cartographie de ces bassins intègre les données réelles de production, les implantations historiques, ainsi que les dynamiques agricoles actuelles, en tenant compte des pratiques diversifiées, de la disponibilité foncière et des facilités d'installation. En parallèle,

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

l'analyse des circuits commerciaux et logistiques permet d'évaluer la qualité et l'efficacité des flux reliant ces zones aux marchés locaux, régionaux et nationaux, ce qui est un facteur clé pour la compétitivité de la filière.

L'étude des dynamiques territoriales inclut également les capacités d'appui aux producteurs (services, accompagnement, fédérations) et les potentialités de développement durable dans ces espaces. En concentrant l'appui sur les bassins déjà structurés, cette démarche vise à optimiser la massification de la production locale, tout en soutenant la cohérence territoriale, la réduction des distances logistiques, et la valorisation de l'identité régionale des fleurs françaises.

Ce travail constitue une étape stratégique pour renforcer la structuration et la résilience de la filière, facilitant la prise de décisions adaptées aux réalités du terrain face aux exigences économiques et environnementales croissantes.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Cartographier les bassins de production existants et potentiels, en intégrant les données de production	<i>Cartographie & rapport sur bassins existants et circuits</i>
MESURE 2	Étudier la proximité et la qualité des circuits commerciaux et logistiques connectant ces bassins aux marchés	<i>Analyse des circuits et facilités d'installation</i>
MESURE 3	Analyser les facilités d'installation et les dynamiques territoriales	<i>Publication des recommandations pour soutien/développement des bassins existants</i>



ACTION 5

Accompagnement dans la création d'OP



Contexte et objectifs

La structuration des producteurs en organisations de producteurs (OP) représente une évolution récente et majeure pour la filière horticole française, en particulier pour les fleurs coupées. Jusqu'à présent, cette filière était largement composée de producteurs individuels ou de petites exploitations peu organisées collectivement. Pourtant, dans d'autres secteurs agricoles, la constitution d'OP a permis une massification efficace de l'offre, et une mutualisation des moyens de production et de commercialisation. Face à la concurrence internationale et aux exigences grandissantes du marché, la filière fleurs coupées doit désormais s'appuyer sur ce modèle pour renforcer sa compétitivité.

Aujourd'hui, producteurs, professionnels techniques, chambres d'agriculture et instituts spécialisés disposent souvent d'informations fragmentaires ou incomplètes sur les modalités concrètes de création, de gestion et d'optimisation des OP. Ce déficit freine l'émergence de ces structures collectives qui nécessitent des compétences spécifiques en gouvernance, en cadrage juridique, en gestion commerciale et en animation collective.

L'action vise donc à mettre en place un dispositif complet d'accompagnement, qui comprend la conception et la diffusion d'outils méthodologiques actualisés, des formations adaptées aux réalités des producteurs, ainsi que des ressources techniques facilitant la création et la montée en charge des OP. L'objectif est d'apporter un cadre clair et opérationnel pour encourager les producteurs à s'organiser efficacement, assurer leur accompagnement tout au long du processus, et favoriser la pérennité de ces structures.

Cette démarche coordonnée permettra d'instaurer une dynamique collective nouvelle, ouvrant des perspectives de développement durable et territorial à la filière, tout en apportant les clés nécessaires pour réussir la transition vers une organisation professionnelle modernisée.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Édition d'un guide méthodologique complet	<i>Guide finalisé</i>
MESURE 2	Organisation de sessions d'appui personnalisées	<i>Début des sessions</i>
MESURE 3	Mise en place d'un dispositif de suivi post-crétion	<i>Rapport de suivi (puis publiés annuellement)</i>

ACTION 6

Encourager la contractualisation amont-aval (producteurs/distributeurs)



Contexte et objectifs

La contractualisation amont-aval entre producteurs et distributeurs constitue un levier essentiel pour sécuriser les relations commerciales au sein de la filière des fleurs coupées. Elle permet aux producteurs de s'engager durablement auprès de certains distributeurs sur des volumes précis, des espèces ciblées et des qualités standards, ce qui leur offre une meilleure visibilité sur leur activité, réduit les aléas liés aux fluctuations du marché, et facilite la planification de leur production. Pour les distributeurs, ce cadre contractuel favorise la garantie de l'approvisionnement, la cohérence de l'offre et la traçabilité, éléments clés dans un contexte concurrentiel

marqué par une forte pression des importations et une demande croissante pour des produits locaux et responsables.

Toutefois, la contractualisation suppose une organisation rigoureuse et une connaissance fine des enjeux juridiques, techniques et commerciaux, qui ne sont pas toujours maîtrisées par tous les acteurs. C'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner et de faciliter la mise en place de ces contrats par des outils pratiques : plateformes numériques dédiées, guides méthodologiques, formations spécifiques et assistance juridique. Ces dispositifs doivent permettre d'établir des contrats équi-

librés contenant notamment des clauses claires sur les volumes, la qualité, les délais, ainsi que sur les modalités de révision des prix tenant compte des coûts de production.

Par ailleurs, la contractualisation protège autant le producteur que le distributeur en assurant une relation transparente et durable, limitant ainsi les risques de litiges ou de ruptures unilatérales. En favorisant ce cadre for-

mel, la filière peut instaurer un cercle vertueux bénéfique à l'ensemble des parties, renforçant la confiance, la pérennité des partenariats et la valorisation de la production locale.

Ainsi, cette action vise à identifier, promouvoir et accompagner les outils et bonnes pratiques nécessaires à la généralisation et à la réussite de la contractualisation amont-aval dans la filière.

Il est important de souligner que la contractualisation n'est pas le seul mode de commercialisation pertinent dans la filière. La vente au cadran, par exemple, représente une modalité historique et toujours très utilisée, notamment dans certaines régions, et les deux systèmes se révèlent complémentaires. Leur coexistence bénéficie à la diversité et à la résilience de la production.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Élaboration d'un modèle-type de contrat adapté à la filière	<i>Modèle-type disponible</i>
MESURE 2	Organisation d'ateliers d'information sur la contractualisation	<i>Ateliers régionaux</i>
MESURE 3	Élaboration et diffusion d'un guide méthodologique et de bonnes pratiques pour le suivi et le bilan des contrats	<i>Outil de suivi opérationnel</i>

ACTION 7

Mettre en place des outils de communication pour valoriser le métier



Contexte et objectifs

La valorisation et la promotion du métier de la floriculture représentent un enjeu crucial pour renforcer l'attractivité de la filière, notamment dans un contexte où de nouvelles formes d'exploitation, telles que les fermes florales, émergent et suscitent l'intérêt de jeunes et de personnes en reconversion. Ce secteur, malgré son potentiel, demeure peu visible et souvent méconnu du grand public, des jeunes en quête d'orientation professionnelle et même de certains acteurs locaux. Pourtant, la floriculture est un métier exigeant tant du point de vue physique que technique, nécessitant un engagement fort et des compétences spécifiques qui doivent être mieux connues et valorisées dès le départ.

L'objectif est de pallier ce déficit de communication globale en mettant en place des outils adaptés qui permettront de mieux informer et attirer les candidats potentiels, de soutenir la formation et de faciliter l'installation. Cela passe par la création d'une stratégie de communication claire et dynamique, utilisant des supports variés (portails dédiés, campagnes numériques, vidéos métier...) qui reflè-

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

tent la diversité et la richesse des métiers floricoles, tout en sensibilisant sur leurs exigences. Ces outils devront aussi valoriser les parcours possibles, les opportunités de carrière, et les aspects innovants et durables du métier.

La mise en œuvre de cette action, au sein d'un dispositif et d'outils interprofessionnels dédiés à l'attractivité de tous les métiers de la filière, permettra de donner une image renouvelée et fédératrice de la floriculture, d'ancrer cette filière dans les esprits comme un secteur porteur et accessible, et d'apporter un appui concret aux jeunes et reconvertis qui souhaitent s'y engager.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Création et animation d'un portail numérique métier réunissant ressources, témoignages, informations sur les formations et les débouchés	<i>Portail opérationnel</i>
MESURE 2	Lancement d'une campagne de communication multicanale (réseaux sociaux, vidéos, presse spécialisée) ciblant les jeunes, les reconversions et le grand public.	<i>Campagne lancée fin 2027, bilan et ajustement en 2028</i>
MESURE 3	Mise en place de modules d'information et de sensibilisation dans les formations agricoles et dispositifs d'orientation (écoles, CFA, chambres d'agriculture, ASTREDHOR).	<i>Modules intégrés, mise à jour annuelle</i>

ACTION 8

Identification et développement des cursus de formation



Contexte et objectifs

La filière française des fleurs coupées connaît une transformation importante liée à la diminution du nombre des producteurs et à l'arrêt progressif de plusieurs exploitations spécialisées. Cette évolution a eu pour conséquence que les cursus de formation initiale et continue adaptés à la production de fleurs coupées et feuillage ont souvent été abandonnés, modifiés ou insuffisamment actualisés. Or, la production de fleurs coupées et feuillage est une activité très technique qui

requiert des compétences précises, notamment du fait de la grande diversité des fleurs cultivées, chacune avec ses exigences culturelles spécifiques et ses techniques propres.

Aujourd'hui, la tendance s'oriente vers des productions saisonnières avec un chauffage minimum, ce qui entraîne de nouvelles contraintes techniques et exige une réelle adaptation des savoir-faire. Cette évolution rend indispensable une formation initiale

solide et adaptée pour les futurs producteurs, ainsi qu'une formation continue permettant aux acteurs en place d'actualiser leurs compétences. La formation joue un rôle essentiel dans la professionnalisation, le maintien de la qualité et l'innovation au sein de la filière, tout en contribuant à la dynamique d'installation et à la transmission des savoir-faire. Par ailleurs, un manque criant de ressources existe en matière d'itinéraires techniques spécifiques à la production de fleurs coupées et de feuillage, ce qui freine le développement et la montée en compétences des producteurs. Disposer de références techniques solides et partagées est indispensable pour accompagner les filières dans leurs évolutions, optimiser les pratiques culturales et répondre aux nouvelles contraintes liées aux modes de production plus saisonniers et à faible chauffage.

L'enjeu de cette action est donc de faire un état des lieux exhaustif des formations existantes liées aux fleurs coupées et au feuillage,

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

d'identifier les acteurs qui les dispensent, les contenus pédagogiques, et d'échanger avec eux pour faire évoluer l'offre de formation. Cela inclut la révision des programmes, l'intégration de nouvelles méthodes et la création de cursus innovants si les anciens sont insuffisants ou inexistantes. Cette démarche nécessite également d'associer des professionnels habilités à actualiser et enrichir ces contenus pédagogiques afin de répondre aux mutations techniques et économiques de la filière.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Réaliser un inventaire complet des cursus de formation existants (initiale et continue), avec analyse des contenus, modalités, publics et diffusion	<i>Rapport d'inventaire et analyse détaillée</i>
MESURE 2	Co-construire, avec les établissements de formation, les acteurs professionnels et techniques, un plan de mise à jour ou de développement des cursus adaptés à la production moderne de fleurs coupées	<i>Plan d'action et schéma de formation</i>
MESURE 3	Mettre en œuvre des modules actualisés et innovants (avec approche technique, écologique, économique), avec formation des formateurs et lancement des sessions pilotes	<i>Modules de formation déployés, supports pédagogiques et bilan pilote</i>

Suivi des mises à jour du contenu des programmes



Contexte et objectifs

La filière fleurs coupées évolue rapidement, autant sur le plan technique que commercial, avec des pratiques culturelles diversifiées, des exigences croissantes en matière de qualité et durabilité, et des évolutions des marchés. Cependant, l'offre de formation, notamment les contenus des programmes pédagogiques liés à la production florale, ne suit pas toujours ces mutations. Les programmes existants peuvent être dépassés, incomplets, ou insuffisamment adaptés aux réalités du terrain, ce qui nuit à la qualité de la formation initiale et continue, et limite l'efficacité de la montée en compétences des futurs professionnels.

Il est donc crucial de mettre en place une cellule dédiée à la coordination des représentants de l'interprofession, des responsables pédagogiques au sein de l'Éducation nationale, et des experts techniques et économiques de la filière. Cette cellule devra avoir pour mission de suivre l'évolution des programmes de formation, d'identifier les besoins de mise à jour en lien avec les évolutions techniques, économiques et environnementales de la filière, et de piloter les adaptations nécessaires.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

Ce dispositif s'appuiera sur des réunions régulières, idéalement annuelles, permettant de maintenir les contenus pédagogiques en phase avec la réalité du secteur, et d'établir une procédure claire et formalisée de mise à jour des programmes. Cela garantira une cohérence entre formation et marché, un meilleur accompagnement des apprenants, et une valorisation des compétences directement applicables en entreprise.

Ainsi, cette action est essentielle pour assurer la pertinence et la qualité de l'offre pédagogique sur le long terme, et soutenir le développement d'une filière compétitive et innovante.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Création d'une cellule de coordination réunissant représentants de l'interprofession, Éducation nationale et experts de la filière pour assurer une gouvernance pérenne du suivi	<i>Comité opérationnel constitué avec calendrier annuel de réunions</i>
MESURE 2	Mise en place d'un processus formalisé d'analyse annuelle des programmes et identification des besoins d'actualisation, intégrant remontée terrain et veille technique	<i>Rapport annuel de recommandations pour mise à jour des contenus</i>
MESURE 3	Pilotage et réalisation des mises à jour des contenus pédagogiques dans les cursus concernés, avec implication des organismes de formation et experts techniques	<i>Programmes révisés et documents pédagogiques actualisés</i>

ACTION 10

Déployer une offre de formation continue spécifique à la filière fleurs coupées



Contexte et objectifs

La formation continue spécifique à la filière des fleurs coupées revêt une importance stratégique pour maintenir et renforcer les compétences des professionnels en activité. Contrairement à la formation initiale destinée aux jeunes ou aux personnes en reconversion, la formation continue s'adresse aux acteurs déjà engagés dans la production

qui ont besoin d'actualiser leurs connaissances face aux évolutions rapides des techniques culturales, des variétés et des marchés. La filière connaît notamment un développement vers des productions saisonnières avec un minimum de chauffage, ce qui impose des adaptations techniques spécifiques. Par ailleurs, les enjeux liés aux exigences environ-

nementales, à la traçabilité et à la valorisation commerciale nécessitent également une montée en compétences permanente.

L'objectif est de déployer une offre de formation continue flexible, accessible et adaptée aux contraintes des professionnels souvent peu disponibles. Il s'agit de travailler en collaboration étroite avec les producteurs eux-mêmes pour identifier leurs besoins précis

et leurs disponibilités afin d'élaborer des formats pédagogiques adaptés, pouvant aller de courtes capsules en ligne à des sessions plus approfondies en présentiel. Cette offre pourra être délivrée par les instituts techniques, les centres de formation spécialisés, ou directement par l'interprofession via la cellule de coordination déjà instaurée, responsable de la veille et de la mise à jour des programmes.

Ce dispositif permettra d'accompagner efficacement les professionnels dans la diversification des espèces cultivées, l'adoption de nouvelles pratiques culturales et la compréhension des dynamiques de marché. En liant formation et pratique professionnelle, cette action vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de la filière fleurs coupées.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Recueillir les besoins précis et disponibilités des producteurs pour définir les formats et contenus des modules de formation continue adaptés	<i>Rapport d'analyse des besoins et plan de formation continue</i>
MESURE 2	Développer et valider des modules de formation continue (en présentiel et numérique), en partenariat avec instituts techniques et centres de formation	<i>Modules de formation validés prêts à diffuser</i>
MESURE 3	Déployer les premières sessions pilotes de formation continue, organiser un suivi-évaluation pour ajuster les contenus et modalités	<i>Bilan des formations pilotes, rapport d'évaluation et recommandations</i>

ACTION 11

Renforcer le lien filière et organismes de formation impliqués



Contexte et objectifs

La filière horticole, et plus particulièrement celle des fleurs coupées et du feuillage, repose sur une interprofession qui fédère l'ensemble des acteurs, des producteurs aux distributeurs, en passant par les services techniques et les organismes de formation. Pour renforcer l'efficacité du secteur, il est essentiel que les organismes de formation aient une connaissance précise de la composition, du fonctionnement et des enjeux de cette filière. Au-delà du simple travail sur les contenus pédagogiques, il s'agit ici de rapprocher fortement l'interprofession et les établissements de formation, afin que ces derniers comprennent le rôle fondamental que joue l'interprofession dans la défense des intérêts des différents acteurs et dans le bon fonctionnement global de la filière horticole.

Ce renforcement du lien permettra une meilleure adéquation des formations avec la réalité et les besoins du terrain, tout en sensibilisant les futurs professionnels à la dynamique collective et aux services que l'interprofession met à leur disposition. Cela contribuera aussi à mieux expliquer aux étudiants en formation

la finalité de leur future cotisation à l'interprofession, leur rôle dans la chaîne de valeur et la façon dont cette dernière œuvre pour soutenir la filière.

L'action vise à créer des temps d'échange réguliers et des interventions en centres de formation pour présenter la filière et ses valeurs, à diffuser des supports pédagogiques adaptés, tels que des guides explicatifs, et à favoriser la collaboration entre les équipes pédagogiques et les représentants professionnels. Cette démarche participative renforcera la cohérence entre formation et filière, favorisant l'entrée réussie des jeunes dans le monde professionnel.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Organiser des interventions régulières de l'interprofession, ou des professionnels de terrain mandatés, dans les centres de formation pour présenter la filière, son organisation et ses enjeux	<i>Programme d'interventions et planning annuel</i>
MESURE 2	Concevoir et diffuser des supports pédagogiques et guides explicatifs adaptés aux élèves et formateurs pour mieux faire connaître l'interprofession et la filière	<i>Guides pédagogiques, outils de communication</i>
MESURE 3	Mettre en place des ateliers de collaboration entre équipes pédagogiques et représentants professionnels pour ajuster les contenus et favoriser les échanges	<i>Rapports d'ateliers et recommandations pour formation</i>

ACTION 12

Système de parrainage pour les nouveaux producteurs



Contexte et objectifs

L'installation dans la filière des fleurs coupées et du feuillage est un défi important, notamment pour les nouveaux producteurs qui découvrent un univers technique exigeant, avec une grande diversité d'espèces, des modes de production spécifiques et des exigences environnementales fortes. Ces producteurs, qu'ils soient jeunes installés, reconvertis ou agriculteurs diversifiant leur activité, peuvent se sentir isolés face aux nombreux défis. Un système de parrainage structuré

apparaît comme un levier essentiel pour leur assurer un accompagnement personnalisé, favoriser l'échange de savoir-faire, et faciliter leur intégration dans le réseau professionnel.

La création d'un réseau au sein de l'interprofession faciliterait la mise en relation des nouveaux venus avec des producteurs expérimentés, selon des critères géographiques, techniques ou commerciaux. Cette proximité permettrait l'observation directe sur le terrain,

la résolution rapide des questions pratiques, ainsi que l'accès à des stages ou expériences concrètes. Par ailleurs, un système de parrainage adapté peut rendre possible des échanges ciblés sur certaines espèces ou modes de production, et même sur des pratiques logistiques ou commerciales, favorisant ainsi des transferts de connaissances très opérationnels.

L'objectif est donc de mettre en place un dispositif coordonné, animé par l'interprofession, qui facilite le repérage, la rencontre, l'accompagnement et le suivi des nouveaux producteurs. Ce système, s'appuyant sur des

plateformes numériques et des outils pratiques, doit aussi encourager le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle solidaire et dynamique, afin que les nouveaux producteurs ne se sentent pas isolés mais intégrés, soutenus et accompagnés vers la réussite.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Mettre en place une plateforme numérique centralisée pour recenser producteurs expérimentés et nouveaux installés, permettant de faciliter la mise en relation selon critères de proximité, espèces produites ou modes de production	<i>Plateforme web opérationnelle avec base de données utilisateurs</i>
MESURE 2	Développer un programme de parrainage formalisé, incluant la mise en place de modalités d'accompagnement, outils pédagogiques, guides de bonnes pratiques, et organisation des premiers binômes	<i>Guide méthodologique et programme pilote de parrainage</i>
MESURE 3	Animer le réseau de parrainage avec un suivi régulier des binômes, organisation de rencontres physiques ou virtuelles, et évaluation continue pour ajuster et pérenniser le dispositif	<i>Rapports semestriels de suivi et recommandations d'amélioration</i>

ACTION 13

Développer un dispositif d'installation et de transmission spécifique à la fleur coupée



Contexte et objectifs

L'installation dans la production de fleurs coupées ou de feuillage repose sur une multitude d'informations techniques, organisationnelles et commerciales qui ne sont pas toujours facilement accessibles ou réunies. Les futurs producteurs ont besoin d'un dispositif d'installation et de transmission spécifique, conçu comme un véritable outil clé en main, qui leur offre un accompagnement complet tout au long de leur projet. Ce dispositif doit rassembler et organiser toutes les ressources indispensables : fiches techniques actualisées, modélisations économiques, bases de formation, informations sur les réseaux de distribution, ainsi que des témoignages et retours d'expérience de producteurs confirmés.

L'outil idéal serait une plateforme en ligne interactive, dotée d'une fonction de type FAQ ou chatbot intelligent, capable d'accompagner les porteurs de projet en répondant précisément à leurs questions, en les orientant vers les formations adaptées, en leur fournissant les modalités d'accès aux aides, et en les connectant aux acteurs locaux. Ce dispositif

permettrait notamment d'éviter que les nouveaux installés soient isolés ou dispersés, en proposant un socle de connaissances actualisé et validé.

Son développement constitue un enjeu majeur pour consolider tous les travaux menés dans le cadre de la structuration de la filière, en intégrant l'ensemble des savoirs accumulés sur la production, la commercialisation et l'installation.

Dans ce cadre, il sera essentiel de clarifier les mécanismes de financement, en précisant la part d'aide publique mobilisable, notamment via le dispositif France 2030, ainsi que le rôle de mutualisation interprofessionnelle pour optimiser l'accès aux ressources financières. Cette transparence permettra d'assurer une meilleure visibilité aux porteurs de projet et d'accompagner efficacement leur installation.

Ainsi, ce dispositif vise à guider efficacement les nouveaux producteurs, faciliter leur installation dans de bonnes conditions, et encourager une relève qualitative et durable dans la filière fleurs coupées française.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Conception et développement d'une plateforme numérique interactive regroupant fiches techniques, FAQ, témoignages, accès aux formations et aides	<i>Prototype fonctionnel de la plateforme</i>
MESURE 2	Intégration continue et mise à jour des contenus, base de données formations, réseaux producteurs et distributeurs, et outil d'orientation pour porteurs de projet	<i>Base de données actualisée et catalogue consultable intégré à la plateforme</i>
MESURE 3	Lancement officiel, communication auprès des futurs installés, accompagnement technique pour prise en main et évaluation des usages	<i>Rapport de déploiement et première évaluation d'usage</i>

ACTION 14

Faciliter l'accès au foncier



Contexte et objectifs

L'accès au foncier est un enjeu majeur et complexe pour l'installation et le développement des producteurs de fleurs coupées ou de feuillage en France. Bien que cette production nécessite des surfaces souvent modestes, les contraintes liées au foncier restent fortes. Ces contraintes incluent la rareté des terres disponibles en zones agricoles favorables, le prix élevé du foncier dans certaines régions, ainsi que la nature des sols (qualité, profondeur, compaction) qui peut fortement affecter la rentabilité et la pérennité des

exploitations. Par ailleurs, des réglementations spécifiques, comme les zones naturelles ou agricoles non constructibles, limitent parfois l'usage des terrains pour la production horticole, notamment pour l'installation de structures indispensables comme les tunnels froids.

Faciliter l'accès au foncier nécessite donc une compréhension fine et partagée des contraintes locales et nationales, une cartographie des zones où l'accès reste possible et attractif (ex : exploration des possibilités

en zone périurbaines où les sols pollués sont impropres aux productions alimentaires mais sembleraient adaptés à la production de fleurs coupées ou de feuillage), ainsi qu'une action coordonnée pour défendre les intérêts des producteurs lors des ventes ou locations de terres agricoles. Cela passe aussi par la promotion de solutions innovantes, telles que le recours à la diversification agricole sur de grands domaines existants via des associations ou locations, et par un travail politique visant à améliorer

les conditions d'accès au foncier pour les nouveaux installés.

L'objectif est d'établir un dispositif qui identifie et analyse les freins territoriaux à l'accès au foncier, de recenser les zones favorables, d'accompagner les producteurs dans leurs démarches foncières, et de porter une action collective auprès des acteurs publics et fonciers. Cette démarche permettra de sécuriser les installations et de favoriser un développement durable et compétitif de la filière fleurs coupées en France.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Réaliser une cartographie détaillée des contraintes et opportunités foncières en lien avec la production dominante de fleurs coupées (qualité sols, zones constructibles, disponibilité foncière)	<i>Cartographie et rapport d'analyse des contraintes foncières par région</i>
MESURE 2	Développer un dispositif d'accompagnement individualisé et collectif pour les producteurs (informations, conseils juridiques et techniques, médiation auprès des SAFER et collectivités)	<i>Outils d'accompagnement et protocoles d'intervention, plateforme de ressources</i>
MESURE 3	Mener une action coordonnée de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels et politiques pour faciliter l'accès au foncier et défendre les intérêts des producteurs en zones tendues	<i>Plan d'action plaidoyer et rapports de suivi d'impact</i>



04

ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE

ACTION 15

Identifier les référents techniques territoriaux



Contexte et objectifs

L'identification des référents techniques territoriaux pour la filière des fleurs coupées constitue une étape clé pour structurer le conseil et l'accompagnement à la production sur l'ensemble du territoire français. La diversité des zones de production, des espèces cultivées et des pratiques agricoles rend indispensable la mobilisation d'experts locaux en capacité de fournir un appui technique adapté aux spécificités régionales et aux besoins des producteurs.

Ce dispositif devra rassembler les compétences disponibles au sein de l'institut technique ASTREDHOR, ainsi que celles des autres instituts techniques, des chambres d'agriculture et des centres de formation. À ces acteurs institutionnels s'ajoutent les producteurs historiques, qui, bien qu'ils ne soient pas toujours référents techniques officiels, jouent fréquemment un rôle de mentors auprès des nouveaux producteurs grâce à leur expérience

approfondie de la filière. Identifier, répertorier et qualifier ces différentes personnes permettra de créer un réseau territorial performant.

L'objectif est de constituer un répertoire précis des référents techniques territoriaux, en précisant leurs compétences, leurs domaines d'intervention (espèces, techniques culturales, gestion environnementale etc.), et leur zone géographique d'activité. Ce recensement facilitera la mise en relation entre producteurs et experts, renforcera la diffusion des bonnes pratiques, et contribuera à une montée en compétences homogène et cohérente à l'échelle nationale.

La création de ce réseau favorisera aussi la pérennisation des savoir-faire locaux et la transmission des innovations techniques, conditions indispensables pour un développement durable et compétitif de la production française de fleurs coupées et de feuillage.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Réaliser un diagnostic complet des ressources et compétences techniques disponibles sur le territoire, incluant instituts, chambres, centres formation et producteurs	<i>Rapport de situation des référents techniques territoriaux</i>
MESURE 2	Établir un répertoire officiel des référents techniques avec description de leurs compétences, spécialités, et zone d'intervention	<i>Annuaire numérique accessible et mis à jour régulièrement</i>
MESURE 3	Mettre en place un dispositif d'animation et de coordination de ce réseau (réunions, échanges, formations continues)	<i>Calendrier annuel d'animation et rapport d'activité</i>

ACTION 16

Coordination de l'expertise technique en protection des cultures



Contexte et objectifs

La coordination de l'expertise technique en production et protection des cultures est un enjeu majeur pour assurer la pérennité et la compétitivité de la filière française des fleurs coupées, confrontée entre autres à des défis spécifiques en matière de phytoprotection. Après avoir identifié les experts techniques et leurs compétences au sein des différents territoires, il convient désormais d'analyser les éventuelles lacunes en capacités ou spécialités sur certains bassins de production. Ces zones

géographiques présentent des particularités agronomiques, climatiques et sanitaires qui nécessitent des réponses techniques adaptées et souvent très spécifiques.

L'objectif principal est d'établir une coordination efficace entre ces référents techniques pour garantir une réponse rapide, pertinente et adaptée aux besoins des producteurs. Cette coordination doit également permettre de promouvoir la formation continue ciblée afin

de pallier les déficits de compétences identifiés, qu'il s'agisse de nouvelles techniques, de modes de lutte innovants ou de la gestion durable des cultures. Par ailleurs, afin de répondre aux contraintes de disponibilité physique des experts, il est important de développer des modes d'échange à distance, pouvant mobiliser des compétences situées en dehors du territoire ou non immédiatement disponibles.

Ce dispositif de coordination vise donc à structurer un réseau d'expertise technique intégré et dynamique, capable d'anticiper les risques phytopharmaceutiques, d'accompagner les producteurs dans leurs choix techniques, et

d'assurer la diffusion des bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire. Une meilleure synergie entre experts, institutions techniques et producteurs renforcera la résilience de la filière face aux enjeux environnementaux, réglementaires et économiques.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Cartographier les experts techniques existants, analyser les compétences disponibles et identifier les lacunes par bassin de production	<i>Rapport d'analyse des compétences et des besoins territoriaux</i>
MESURE 2	Mettre en place un dispositif de coordination pour organiser échanges, formations continues et partages d'informations, incluant des modalités à distance	<i>Plateforme collaborative et calendrier annuel d'animations/formations</i>
MESURE 3	Développer un système d'appui à distance (conseil en ligne, hotline technique) permettant de mobiliser des experts non disponibles physiquement mais aux compétences ciblées	<i>Outil numérique d'appui conseil à distance actif et suivi d'utilisation</i>



ACTION 17

Publication/partage de fiches d'itinéraire technique

ACTION 18

Publication/partage d'outils pour le suivi cultural



Contexte et objectifs

La diffusion des fiches techniques (itinéraire technique, fiches de sénescence) et d'outils pour le suivi cultural constitue un levier indispensable pour accompagner efficacement les producteurs de fleurs coupées et de feuillage. Ces fiches pratiques, élaborées à partir de recherches techniques et agricoles, apportent un soutien concret sur les itinéraires culturaux spécifiques à chaque espèce, incluant méthodes de culture, protections phytopharmaceutiques, et innovations adaptées. Dans un contexte où la diversité des espèces produites et les exigences croissantes en qualité et durabilité nécessitent une expertise précise et partagée, la publication et le partage systématique de ces ressources sont essentiels.

Pour optimiser leur diffusion, il est fondamental qu'une cellule dédiée, soit pleinement responsable du lien avec les instituts techniques,

centre de recherche et des flux d'informations vers les producteurs. Cette cellule doit garantir une mise à jour régulière et une meilleure visibilité des fiches techniques et outils pour le suivi cultural, en les regroupant sur une plateforme numérique facilement accessible. L'objectif est également d'intégrer ces contenus dans des dispositifs numériques complémentaires, tels que le site de l'interprofession VALHOR ou un outil dédié à la filière fleurs coupées, favorisant ainsi l'accès rapide, la navigation intuitive et la diffusion massive auprès des producteurs.

L'objectif final est d'assurer que tous les producteurs disposent d'un accès fiable, actualisé et pratique à ces outils, afin d'améliorer leurs pratiques culturales, de renforcer la qualité de leurs productions et d'accompagner la transition vers des modes de production plus durables.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Mobiliser la cellule dédiée en charge des relations avec les instituts techniques pour coordonner la diffusion des fiches techniques et outils pour le suivi cultural	<i>Cellule opérationnelle fonctionnelle</i>
MESURE 2	Regrouper, mettre à jour et enrichir les fiches d'itinéraires techniques, outils pour le suivi cultural et autres contenus pratiques, et créer une plateforme numérique accessible aux producteurs	<i>Plateforme numérique interactive et base de fiches et outils pour le suivi cultural actualisés</i>
MESURE 3	Intégrer et promouvoir ces fiches, outils pour le suivi cultural et contenus sur le site Internet de VALHOR ou via un outil numérique spécifique à la filière, accompagné d'une campagne de communication dédiée	<i>Site mis à jour / outil numérique actif + campagne de communication</i>

ACTION 19

Créer une base documentaire numérique partagée sur les pratiques culturelles



Contexte et objectifs

La filière des fleurs coupées en France est confrontée à une forte diversité de pratiques culturelles liées à la grande variété d'espèces produites et aux contraintes techniques spécifiques à chaque région et mode de production. Pourtant, les ressources documentaires accessibles aux producteurs sont souvent dispersées, incomplètes ou peu actualisées, ce qui freine la diffusion des bonnes pratiques

et l'adoption rapide des innovations. Dans ce contexte, la création d'une base documentaire numérique partagée apparaît comme un enjeu stratégique pour structurer la transmission des savoir-faire et améliorer la compétitivité de la filière.

Cette base devra rassembler les fiches techniques, protocoles expérimentaux, retours

d'expérience, et données agronomiques validées par les instituts techniques (ASTREDHOR) et les centres de recherche, tout en étant accessible facilement et de manière interactive aux producteurs, conseillers techniques et organismes de formation. L'objectif est de fournir un outil opérationnel et évolutif, qui favorise la capitalisation collective des connaissances et accompagne les acteurs dans l'amélioration continue de leurs pratiques culturelles.

Par ailleurs, cette base documentaire devra s'inscrire dans une dynamique collaborative,

intégrant les résultats récents de la recherche, ainsi que les innovations issues des essais terrains, et proposer une veille technique permanente. Elle doit aussi permettre d'intégrer des contenus multimédias (vidéos, webinaires, tutoriels), pour répondre aux différents profils et besoins des utilisateurs.

Enfin, en mutualisant ces ressources au sein d'un portail accessible via le site de l'interprofession ou une plateforme dédiée, ce dispositif renforcera la cohérence, la diffusion et la visibilité des savoirs techniques dans toute la filière.



Mesures retenues



MESURE 1	Recenser et collecter les documents techniques existants (fiches pratiques, résultats de recherche, guides) auprès des instituts techniques, centres de recherche et acteurs filière	<i>Catalogue initial des ressources documentaires validées</i>
MESURE 2	Concevoir et développer une plateforme numérique interactive, ergonomique et évolutive, intégrant ces ressources, avec accès par profils utilisateurs (producteurs, conseillers, formateurs)	<i>Plateforme documentaire opérationnelle et ergonomique</i>
MESURE 3	Mettre en place un comité de pilotage et d'animation associant recherche, technique et filière pour assurer la mise à jour régulière, la veille documentaire et la diffusion des contenus multimédias	<i>Comité structuré avec calendrier annuel de mise à jour et communication</i>





AXE



**GARANTIE
D'UN PRODUIT
DE QUALITÉ**

01

SANTÉ
DU VÉGÉTAL

ACTION 20

Établir un diagnostic des usages phytopharmaceutiques et mettre à jour le catalogue national des usages phyto



Contexte et objectifs

Le travail relatif aux usages phytopharmaceutiques dans la filière horticole, notamment pour la production des fleurs coupées et du feuillage, s'est concentré ces dernières années dans le cadre du projet PARSADA, offrant déjà une première vision d'ensemble des pratiques. Toutefois, cette collecte initiale reste trop générale et ne permet pas de répondre précisément aux spécificités des usages phytopharmaceutiques propres à la filière des fleurs coupées, qui présente une diversité importante d'espèces, de modes de production et de contraintes techniques. VALHOR a également créé le groupe de travail technique sur les produits phytopharmaceutiques utilisés sur les fleurs coupées et le feuillage pour avoir plus de données quant aux résidus de pesticides.

Afin de garantir la qualité sanitaire des productions, tout en respectant les exigences environnementales et réglementaires strictes, il est indispensable d'affiner ce diagnostic en développant un travail spécifique et détaillé sur les usages phytopharmaceutiques applicables à chaque type de culture florale. Cela implique une analyse précise des produits phytophar-

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

maceutiques homologués, des conditions d'utilisation, des équipements de protection, des doses, des calendriers d'emploi, et des alternatives possibles, tout en tenant compte de l'évolution réglementaire et des attentes sociétales.

La mise à jour régulière du catalogue national des usages phytopharmaceutiques, avec un suivi durable et dynamique, doit permettre aux producteurs et conseillers techniques d'accéder à une information fiable, complète et à jour. Ce travail représentera un outil indispensable pour sécuriser les pratiques, anticiper les évolutions réglementaires, et favoriser l'adoption progressive de méthodes plus respectueuses de l'environnement.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Réaliser un diagnostic précis et spécifique des usages phytopharmaceutiques dans la filière fleurs coupées, en différenciant les types de cultures et les pratiques associées	<i>Rapport détaillé du diagnostic par segment de production</i>
MESURE 2	Mettre à jour le catalogue national des usages phytopharmaceutiques en intégrant les résultats du diagnostic spécifique, et rendre ce catalogue accessible et opérationnel pour les producteurs	<i>Catalogue national actualisé et consultation numérique disponible</i>
MESURE 3	Assurer un suivi régulier et dynamique des usages phytopharmaceutiques, avec une veille des évolutions réglementaires, des innovations et alternatives, et communication auprès des acteurs	<i>Rapports annuels de suivi, bulletins d'information et bases de données mises à jour</i>

ACTION 21

Plaider/faciliter les extensions d'autorisation de mise sur le marché (AMM)



Contexte et objectifs

L'extension d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour des utilisations dites « mineures » est une disposition réglementaire essentielle prévue par le règlement (CE) n° 1107/2009, afin de répondre aux besoins spécifiques des cultures dont les surfaces traitées sont limitées ou présentant des problèmes phytopharmaceutiques relativement rares. Cette faculté permet de délivrer des autorisations restreintes, sans imposer le même niveau d'exigence d'essais et de

démonstration que pour les usages majeurs, en s'appuyant sur l'évaluation de risques déjà réalisée pour au moins une utilisation principale du produit.

Dans le contexte de la filière horticole et des fleurs coupées, cette démarche est particulièrement critique pour garantir la diversification de la production sans être limitée par une pénurie de produits phytopharmaceutiques adaptés. Le faible intérêt économique

lié aux surfaces réduites rend les démarches d'autorisation moins attractives, ce qui peut freiner l'innovation et la gestion efficace des risques phytopharmaceutiques. L'objectif est donc de faciliter l'accès à ces extensions d'AMM en clarifiant les exigences réglementaires, en recensant les obstacles techniques, notamment liés à l'approche par enveloppe de risque, et en adaptant la réglementation pour favoriser les démarches d'intérêt public.

Cette action repose sur une collaboration étroite entre services de l'État (notamment DGAL) et agences techniques (ANSES), en vue

d'un processus simplifié, transparent et accessible aux utilisateurs professionnels, organismes officiels et titulaires d'AMM. Elle vise ainsi à sécuriser l'offre phytopharmaceutique pour les usages mineurs tout en garantissant la protection sanitaire et environnementale.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues		➤ Livrable
MESURE 1	Clarification des exigences applicables pour reconnaître l'intérêt public dans les demandes d'extension d'AMM pour usages mineurs, afin de rassurer et accompagner les demandeurs	<i>Modification de la Note de Service DGAL SDQSPV 2018-344</i>
MESURE 2	Recensement et analyse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'approche par enveloppe de risques, spécialement la section écotoxicologique, pour identifier les leviers d'amélioration	<i>Note d'analyse synthétique sur les freins et pistes d'amélioration</i>
MESURE 3	Adaptation réglementaire pour intégrer ces clarifications et ajustements, afin de disposer d'un cadre juridique fonctionnel et facilitant les extensions pour usages mineurs	<i>Publication officielle de la réglementation revue</i>

Faciliter la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché (AMM)



Contexte et objectifs

Le règlement (CE) n° 1107/2009 vise à harmoniser la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques dans l'Union européenne, en réduisant les charges administratives et les doublons entre États membres. La reconnaissance mutuelle des AMM permet à un État membre d'accepter une autorisation déjà délivrée par un autre, à condition que les contextes agricoles, phytopharmaceutiques, environnementaux et climatiques soient comparables. Cette procédure simplifie l'accès à des produits autorisés ailleurs, favorisant la diversification des solutions disponibles pour les producteurs, notamment dans la filière des fleurs coupées et du feuillage, où les besoins spécifiques sont souvent similaires à ceux rencontrés dans d'autres pays européens.

Cependant, en France, la proportion d'avis favorables aux demandes de reconnaissance mutuelle demeure relativement faible (53 % entre 2018 et 2022), en partie en raison des nombreuses conditions agro-pédo-climatiques variées nécessitant des données complémentaires ou des adaptations. Par ailleurs, le processus est parfois complexe et peu transparent pour les demandeurs. Dans ce contexte, il est

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

essentiel d'établir un diagnostic précis des produits et usages autorisés dans les autres États membres, d'identifier ceux susceptibles d'être reconnus en France, et de faciliter la procédure de reconnaissance mutuelle en clarifiant les attentes réglementaires et en simplifiant les démarches.

Cette action prend également en compte la nécessité d'harmoniser davantage les AMM au niveau européen, en encourageant la Commission européenne à renforcer la cohérence entre États membres pour améliorer la disponibilité des solutions phytopharmaceutiques dans la filière.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Recenser les produits et usages phytopharmaceutiques autorisés dans d'autres États membres, notamment ceux compatibles avec la production française de fleurs coupées, pour constituer une base d'opportunités en se basant sur le travail du GT techniques phytopharmaceutiques fleurs coupées VALHOR	<i>Rapport complet listant les produits et usages candidats à reconnaissance mutuelle</i>
MESURE 2	Clarifier et vulgariser la procédure applicable de reconnaissance mutuelle, notamment la soumission et l'évaluation des données complémentaires, afin de faciliter les démarches des demandeurs français	<i>Note technique et guide pratique à destination des professionnels</i>
MESURE 3	Contribuer activement aux travaux européens de la Commission afin de renforcer l'harmonisation des AMM délivrées par les États membres, en particulier sur les critères d'évaluation et la mutualisation des données	<i>Note officielle adressée à la Commission européenne avec propositions</i>





ACTION 23

Créer un réseau de conseillers techniques spécialisés en protection phytopharmaceutique adaptée aux petites structures



Contexte et objectifs

Dans la filière des fleurs coupées, les petites exploitations, souvent caractérisées par des structures à taille humaine et des pratiques diversifiées, nécessitent un accompagnement phytopharmaceutique spécialisé et adapté à leurs spécificités. Ces petites unités, qui représentent une part importante du tissu productif, rencontrent des problématiques différentes des grandes exploitations, notamment en termes de moyens techniques, de gestion des bioagresseurs, et d'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques.

La continuité de l'identification des conseillers techniques territoriaux (comme initiée dans l'action 15) constitue une base importante pour déployer un réseau expert centré sur la protection phytopharmaceutique. Celui-ci doit intégrer les spécialités de conseil en phytoprotection tout en développant des réponses globales, adaptées aux contraintes, aux ressources et aux besoins des petites structures.

L'objectif est de créer un réseau coordonné et dynamique de conseillers techniques, mobilisant l'expertise des instituts techniques (notamment ASTREDHOR), des chambres

d'agriculture, et des organismes de formation, mais aussi des conseillers indépendants experts des enjeux spécifiques à ces exploitations. Ce réseau doit faciliter l'accès à des solutions efficaces, durables et adaptées, en favorisant la mutualisation du savoir et l'accompagnement personnalisé.

Ce dispositif vise ainsi à renforcer la résilience phytopharmaceutique des petites exploitations, réduire leur pression pesticide, et assurer la pérennité de la production locale de fleurs coupées et de feuillage. Il s'agit également d'accompagner la transition agroécologique en apportant des conseils intégrés, combinant techniques culturales, innovations et gestion raisonnée des risques phytopharmaceutiques.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Approfondir l'inventaire des conseillers techniques territoriaux en phytoprotection, avec identification précise de leurs spécialités et champs d'intervention	<i>Fichier actualisé des conseillers, spécialités et zones couvertes</i>
MESURE 2	Structurer un réseau de conseils techniques spécialisé phytoprotection avec modalités d'échanges, formations ciblées et outils d'accompagnement adaptés aux petites exploitations	<i>Programme structurant réseau + supports et calendrier formations</i>
MESURE 3	Développer des outils numériques et supports pédagogiques spécifiques pour faciliter l'accès aux conseils et recommandations phytopharmaceutiques sur mesure, incluant la possibilité de conseil à distance	<i>Plateforme numérique avec ressources et service conseil accessible</i>

ACTION 24

Soutenir l'adoption progressive de la PBI (soutenir les alternatives naturelles, les biostimulants)



Contexte et objectifs

Face aux enjeux majeurs de réduction des produits phytopharmaceutiques conventionnels, la filière des fleurs coupées s'oriente de plus en plus vers la protection biologique intégrée (PBI) et l'utilisation d'alternatives naturelles et biostimulants. Les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) constituent des solutions à

moins de risque, composées de substances de base ou de substances naturelles à usage biostimulant (SNUB). Ces alternatives, bien que généralement moins efficaces que les produits chimiques classiques, apportent des bénéfices importants en termes de réduction des impacts environnementaux et sanitaires.

Toutefois, la procédure européenne actuelle d'approbation des substances de base n'a permis l'homologation que d'un nombre limité de produits, et les règles d'étiquetage nationales restent à définir. Par ailleurs, le nombre de SNUB autorisées a fortement augmenté depuis 2021, notamment ceux issus de parties consommables de plantes, mais certaines substances présentant un intérêt pour la protection des cultures ne bénéficient pas encore d'une procédure claire.

Cette action vise à poursuivre la simplification et l'adaptation du cadre réglementaire, à travers un groupe de travail dédié, pour faciliter l'accès et l'usage des alternatives naturelles, biostimulants et barrières physiques. Elle entend accompagner la montée en puissance de la PBI comme approche durable, élargir le recours aux substances naturelles en assurant des procédures d'autorisation efficaces,

et clarifier les règles d'étiquetage pour garantir la transparence vis-à-vis des utilisateurs.

L'objectif global est de soutenir la transition de la filière fleurs coupées vers des méthodes de protection plus écologiques et intégrées, contribuant à la durabilité environnementale tout en maintenant la qualité et la compétitivité des productions.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Mise en place d'un groupe de travail « alternatives naturelles » associant parties prenantes pour coordonner les actions et propositions	<i>Groupe de travail constitué et premières réunions</i>
MESURE 2	Faire évoluer le cadre européen pour l'approbation et l'utilisation des substances de base, définir les règles nationales d'étiquetage des produits contenant ces substances	<i>Note officielle à la Commission européenne et arrêté interministériel</i>
MESURE 3	Préciser la composition des dossiers d'autorisation individuelle des substances naturelles à usage biostimulant (SNUB), identifier les substances non couvertes et faciliter les demandes d'autorisation	<i>Publication des lignes directrices et liste actualisée des SNUB d'intérêt</i>

Encourager la certification environnementale (Agriculture Biologique, Plante Bleue, MPS, HVE)



Contexte et objectifs

Les productions horticoles, dont les fleurs coupées et le feuillage, sont de plus en plus scrutées par des consommateurs sensibles à l'origine, la qualité et le respect de l'environnement. Même si cette filière n'est pas directement concernée par les problématiques de résidus de pesticides à la manière de certaines productions alimentaires, la question des pratiques phytopharmaceutiques reste un sujet de préoccupation et d'interpellation. Aujourd'hui, aucune réglementation spécifique contraignante n'encadre ces pratiques dans la filière fleurs coupées, ce qui crée un besoin fort de valoriser les démarches volontaires des producteurs engagés dans des certifications environnementales reconnues.

Encourager l'adoption de certifications telles que la Haute Valeur Environnementale (HVE), Plante Bleue, MPS-ABC ou encore l'Agriculture Biologique (Bio ou AB) permet de mettre en avant les pratiques respectueuses de l'environnement et d'affirmer un véritable engagement dans une démarche durable, valorisée non seulement par les entreprises mais aussi par leurs collaborateurs. Cette démarche constitue un levier important de structuration

de la production car elle répond aux attentes croissantes des consommateurs en France et à l'international.

Sur le plan économique et commercial, la certification environnementale devient un critère incontournable, notamment pour les productions exportées via des plateformes comme Royal Flora Holland, qui exige que les produits soient certifiés selon les certifications reconnues dans le panier de labels du FSI (Floriculture Sustainability Initiative). Le déploiement et la promotion de ces démarches certifiées renforcent la crédibilité et la compétitivité de la filière dans un contexte européen et mondial où la pression réglementaire et sociétale sur la durabilité s'intensifie.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Sensibiliser et accompagner les producteurs dans l'adhésion aux certifications HVE, Plante Bleue, MPS, et AB via des formations, guides et diagnostics adaptés	<i>Programme d'accompagnement complet, documents guides, sessions de formations</i>
MESURE 2	Créer une plateforme numérique regroupant les certifications environnementales reconnues, les producteurs certifiés, et outils de suivi des démarches pour faciliter la gestion et la valorisation	<i>Plateforme fonctionnelle avec base certifiés et ressources</i>
MESURE 3	Promouvoir la reconnaissance internationale et européenne des certifications par des collaborations avec les acteurs exportateurs, plateformes de commercialisation (ex : Royal Flora Holland) et communication ciblée	<i>Rapport de partenariats, campagnes de communication et guides dédiés</i>



02

RECHERCHE,
DÉVELOPPEMENT
ET INNOVATION

ACTION 26

Soutenir la recherche appliquée en floriculture



Contexte et objectifs

La recherche appliquée en floriculture est un pilier fondamental pour assurer la vitalité, la compétitivité et la pérennité de la filière française des fleurs coupées et du feuillage. Cette filière est marquée par une grande diversité florale et des besoins évolutifs constants liés aux conditions de production, aux modes de conservation, ainsi qu'aux attentes du marché en termes d'innovation, de qualité et de durabilité.

Dans un contexte de changement climatique, il est crucial d'adapter les modes de production et de développer des variétés plus résilientes, capables de supporter des températures extrêmes, des conditions de culture variables, voire des cycles saisonniers plus courts, tout en maintenant l'attrait esthétique et la robustesse des fleurs. Par ailleurs, la création variétale reste un enjeu stratégique majeur : accroître la palette variétale en espèces, couleurs et formes permet de mieux répondre à

la demande des consommateurs et de se différencier sur un marché très concurrentiel.

Le soutien à la recherche appliquée doit donc porter sur des projets innovants couvrant plusieurs thématiques : amélioration génétique, optimisation des techniques culturales (éclairage, irrigation, lutte biologique), et développement de solutions pour la conservation et la valorisation post-récolte.

Il s'agit également d'intégrer les réalités et tendances du marché, en concertation avec les acteurs professionnels, les centres de recherche et les instituts techniques, pour assurer la pertinence pratique des innovations développées. L'investissement dans la recherche est de nature longue et exige de la persévérance, mais il est incontournable pour garantir l'autonomie et la reconnaissance internationale de la production française de fleurs coupées et de feuillage.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Lancer des programmes de recherche appliquée sur la diversification variétale, la résilience climatique des espèces et l'amélioration génétique adaptée à la filière fleurs coupées	<i>Projet de recherche structurant avec plan d'expérimentation</i>
MESURE 2	Développer des techniques innovantes de production (éclairage LED, irrigation fine, lutte intégrée) et de conservation post-récolte pour améliorer qualité et productivité	<i>Rapport technique et tests pilotes sur sites</i>
MESURE 3	Mettre en place un cycle d'échanges réguliers entre chercheurs, producteurs et distributeurs pour aligner les innovations avec les besoins du marché et suivre les tendances	<i>Ateliers annuels, publications de synthèse et retours professionnels</i>

ACTION 27

Développer les méthodes et techniques innovantes pour la protection des cultures



Contexte et objectifs

Dans la filière des fleurs coupées, la protection des cultures face aux ravageurs, maladies et autres bio-agresseurs constitue une nécessité absolue, car la qualité irréprochable des fleurs est essentielle pour le marché. Cependant, la dépendance aux méthodes phytopharmaceutiques classiques, basées sur

les substances actives chimiques, est amenée à diminuer, en raison des contraintes réglementaires, environnementales et sociétales croissantes. Pour répondre à ces enjeux, le développement et la diffusion de méthodes et techniques innovantes alternatives sont primordiaux.

Ces méthodes innovantes incluent la protection biologique intégrée (PBI), l'utilisation d'auxiliaires, l'application de stimulateurs naturels des défenses des plantes (SDP), ainsi que le recours aux biocontrôles, aux barrières physiques, et aux approches agroécologiques. Depuis plusieurs années, des projets comme PARSADA financent des essais en conditions réelles sur des cultures variées (hellébores, capa callas, gerberas, etc.), permettant d'affiner ces stratégies et de démontrer leur efficacité, tout en réduisant l'usage des produits phytopharmaceutiques conventionnels. Enfin, des centres de recherche, comme le CREAM,

développe des méthodes de production de fleurs coupées en agriculture biologique.

L'objectif est de poursuivre, généraliser et optimiser ces travaux, en intégrant davantage ces méthodes innovantes dans les pratiques quotidiennes des producteurs, en adaptant les techniques aux conditions locales, et en renforçant les essais pour augmenter leur efficacité. Ce travail de transformation est capital pour assurer la durabilité économique et environnementale de la filière fleurs coupées, où la maîtrise des bio-agresseurs sans chimie lourde représente un enjeu stratégique majeur.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Poursuivre et étendre les essais en protection biologique intégrée (PBI) sur diverses espèces de fleurs coupées, incluant lutte biologique, barrière physique et utilisation de stimulateurs de défense	<i>Rapport d'essais et guides pratiques actualisés</i>
MESURE 2	Développer et diffuser des outils télématiques et numériques d'aide à la décision pour le suivi des bio-agresseurs et l'optimisation des interventions phytopharmaceutiques innovantes	<i>Plateforme d'aide à la décision opérationnelle</i>
MESURE 3	Promouvoir la formation et l'information des producteurs sur les méthodes alternatives, par des séminaires, modules de formation continue et publication d'outils pédagogiques	<i>Programme de formation, supports pédagogiques, ateliers pratiques</i>



ACTION 28

Élargir le recours aux médiateurs chimiques



Contexte et objectifs

La réduction progressive du recours aux substances phytopharmaceutiques traditionnelles, conjuguée à la nécessité d'une agriculture plus durable, impose une transformation profonde des pratiques de protection des cultures. Dans ce contexte, le recours aux méthodes innovantes, telles que les médiateurs chimiques (CHIC), s'inscrit comme une solution prometteuse pour diminuer l'usage des pesticides et limiter leurs impacts. Ces médiateurs chimiques fonctionnent par des mécanismes de perturbation des comportements ou de répulsion des bio-agresseurs, permettant une protection efficace tout en étant moins nuisibles pour l'environnement.

Cependant, le déploiement de ces technologies est encore marginal, freiné par la faible maturité des solutions, un déficit d'appropriation par les producteurs, des freins réglemen-

taires ou des coûts élevés liés à la transition. Pour accélérer leur adoption, il convient d'engager une expertise collective approfondie afin d'objectiver l'état de maturation des diverses méthodes innovantes (notamment les médiateurs chimiques), d'évaluer leur efficacité réelle et leur intégration possible dans les itinéraires techniques actuels.

Cette démarche doit aussi intégrer un large éventail d'acteurs publics et privés, pour mobiliser les leviers nécessaires au développement, à la validation et à la promotion de ces techniques alternatives. L'objectif est de créer un cadre favorable à une réduction durable des produits phytopharmaceutiques par le recours accru à ces nouvelles solutions, renforçant ainsi la compétitivité et la durabilité des productions agricoles, parmi lesquelles celles des fleurs coupées et du feuillage.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Intégrer l'expertise collective « La protection des plantes de demain », recensant et évaluant les méthodes innovantes comme les médiateurs chimiques	<i>Intégrer l'expertise collective « La protection des plantes de demain »</i>
MESURE 2	Réalisation pratique de cette expertise par des instituts de recherche et d'expérimentation, avec des essais sur le terrain et analyse d'efficacité	<i>Étude exhaustive et rapport finalisé</i>
MESURE 3	Promotion et déploiement des techniques éprouvées via un plan d'action comprenant formation, information et accompagnement des producteurs	<i>Plan opérationnel de déploiement et supports pédagogiques</i>

ACTION 29

Communication généralisée sur les essais mis en place et les résultats



Contexte et objectifs

Dans la filière des fleurs coupées, la diffusion des résultats des essais agronomiques, techniques et commerciaux est cruciale pour garantir que les innovations et bonnes pratiques atteignent efficacement l'ensemble des producteurs et professionnels. Ces études, qu'elles portent sur la tenue en vase, les méthodes phytopharmaceutiques, ou de nouvelles variétés, représentent un socle indispensable à la montée en qualité et à la compétitivité durable de la filière. Cependant, l'accès et la compréhens-

sion de ces données restent parfois limités, en raison de modes de communication peu adaptés ou insuffisamment modernisés.

L'objectif principal est donc de généraliser et moderniser la communication autour des essais mis en place et de leurs résultats. Il s'agit de s'assurer que l'information soit accessible, vulgarisée et catégorisée selon trois niveaux : les innovations immédiatement applicables par les professionnels, les projets en phase de

test où la participation des producteurs est sollicitée, et la recherche fondamentale en cours, dont les résultats, s'ils ne sont pas encore exploitables, permettent de rassurer et d'informer sur les orientations prises.

Pour cela, il est fondamental d'investir dans une communication multicanale adaptée aux contraintes des professionnels : sites inter-

net dédiés, réseaux sociaux et professionnels, vidéos courtes, webinaires et newsletters synthétiques. Le message doit être clair, concis et ciblé, pour maximiser l'appropriation rapide des innovations par les utilisateurs finaux. Cette communication permettra d'impliquer pleinement les producteurs et acteurs de la filière dans les processus d'innovation, les rendant acteurs de la réussite collective.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Centraliser et vulgariser les résultats des essais sur une plateforme web interactive, avec accès segmenté selon le niveau d'avancement des projets	<i>Site web dédié mis à jour avec contenus simplifiés et accessibles</i>
MESURE 2	Développer des contenus multimédias (vidéos pédagogiques, webinaires courts) adaptés aux professionnels pour faciliter la compréhension et la diffusion rapide des résultats	<i>Série de vidéos et webinaires publiés</i>
MESURE 3	Animer un réseau de relais informationnels via les réseaux professionnels, les chambres d'agriculture et syndicats pour promouvoir et expliquer régulièrement les nouveautés	<i>Plan d'animation annuel et rapports de suivi d'impact</i>



Mettre en place des essais de développement de nouvelles variétés chez des producteurs



Contexte et objectifs

Mettre en place des essais de développement de nouvelles variétés chez les producteurs permet de rapprocher la recherche variétale des réalités opérationnelles de terrain. Ces essais, réalisés sur des volumes maîtrisés et à échelle réduite, offrent aux producteurs l'opportunité de tester des variétés innovantes dans des conditions proches de leur propre exploitation. Cette démarche facilite une observation précise de l'adaptabilité des variétés aux contraintes pédoclimatiques, à la résistance aux maladies, à la qualité commerciale et à la faisabilité technique.

Pour protéger les producteurs, un cadre contractuel est mis en place afin de les dédommager en cas d'insuffisance de la variété testée, que ce soit au niveau commercial ou d'adaptation à leur système de pro-

duction. En échange, le producteur s'engage à fournir un retour détaillé sur la culture et les éventuelles problématiques rencontrées, offrant ainsi un lien de rétroaction essentiel dans le processus d'amélioration continue.

La généralisation de ce type d'essais repose sur la structuration de groupes de travail incluant centres de recherche, obtenteurs, instituts techniques et producteurs intéressés. Ces groupes permettront d'identifier les producteurs volontaires et les professionnels aptes à proposer de nouvelles variétés à mettre en test, favorisant ainsi un échange fluide et efficace entre acteurs. Ce dispositif garantit une meilleure prise en compte des exigences du terrain dans la sélection variétale, tout en valorisant la participation active des producteurs dans la recherche appliquée.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Créer un groupe de travail réunissant centres de recherche, obtenteurs, instituts techniques et producteurs pour définir le cadre et les protocoles d'essais variétaux chez producteurs	<i>Charte et protocole d'essais validés</i>
MESURE 2	Identifier les producteurs volontaires pour participer à ces essais et formaliser les contrats de protection et engagement de retour d'expérience	<i>Registre des producteurs volontaires et contrats-types</i>
MESURE 3	Réaliser les essais de variétés en conditions réelles, collecter et analyser les données, puis diffuser les résultats à la filière	<i>Rapports d'essais et synthèses accessibles</i>

ACTION 31

Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement spécifique à la filière fleurs coupées



Contexte et objectifs

Les producteurs de fleurs coupées et de feuillage se trouvent souvent démunis lorsqu'il s'agit de réaliser des investissements nécessaires à la modernisation de leurs exploitations, telles que l'achat de serres, tunnels, équipements agricoles ou autres infrastructures adaptées. L'accès à l'information sur les aides financières et à la documentation technique solide est parfois complexe, dispersé ou peu accessible, ce qui freine la prise de décision et limite le recours aux investissements pourtant indispensables pour améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière.

Pour répondre à ce besoin, il est crucial de développer un dispositif d'aide à l'investissement spécifique à la filière fleurs coupées, qui centralise et facilite l'accès à toutes les informations utiles : types d'aides disponibles (subventions, prêts, dispositifs régionaux et nationaux, financement participatif), condi-

tions d'éligibilité, démarches administratives, ressources techniques pour appuyer les dossiers (chiffrages, plans d'affaires, éléments chiffrés sur la filière). Ce dispositif devra s'appuyer sur les compétences des chambres d'agriculture, des instituts techniques et des partenaires financiers, afin d'accompagner au mieux les producteurs, notamment les plus petits et les nouveaux installés.

Un diagnostic précis des besoins d'investissement (serres, tunnels, équipements spécifiques) permettra d'orienter ces aides de façon pertinente. L'objectif est de sécuriser les démarches, optimiser les chances d'obtention des aides et soutenir ainsi la modernisation du parc productif français. Cette démarche contribuera à relancer la production locale, à améliorer ses performances environnementales et économiques, et à renforcer la souveraineté nationale en fleurs coupées et feuillage.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Réaliser un inventaire complet des aides financières, subventions et dispositifs disponibles, avec conditions d'éligibilité et modes d'accès	<i>Guide complet des aides actualisé et en libre accès</i>
MESURE 2	Créer une plateforme numérique centralisée regroupant ces informations, documents supports (plans, chiffrages), et outils d'aide à la constitution des dossiers	<i>Plateforme en ligne fonctionnelle accessible à tous</i>
MESURE 3	Mettre en place un service d'accompagnement personnalisé (conseil, suivi, formation) pour aider les producteurs à préparer et déposer les demandes d'aides financières	<i>Service opérationnel avec statistiques de suivi et satisfaction</i>

ACTION 32

Mettre en place un dispositif de conseil et d'accompagnement pour la transition écologique et numérique



Contexte et objectifs

La transition écologique et numérique représente un enjeu majeur et urgent pour la filière des fleurs coupées et du feuillage, confrontée à la nécessité de moderniser ses pratiques tout en limitant son impact environnemental. L'adaptation des modes d'irrigation pour une meilleure gestion de l'eau, l'usage

raisonné des intrants, et la prise en compte de l'empreinte écologique sont au cœur des préoccupations. Parallèlement, la digitalisation des exploitations offre des opportunités importantes : adoption d'outils de suivi cultureux digitaux, collecte de données en temps réel, aide à la décision et optimisation des pratiques.

Pour réussir cette transition, il est indispensable de mettre en place un dispositif de conseil et d'accompagnement structuré qui s'appuie d'abord sur un diagnostic précis des pratiques actuelles, reposant sur le recensement et l'analyse de la réalité du terrain. Ce diagnostic permettra d'identifier les leviers de progression vers des pratiques plus écologiques et numériques, mais aussi les freins et besoins spécifiques des producteurs.

Ce dispositif proposera ensuite, de manière progressive et adaptée, des solutions concrètes sous forme d'outils, formations, accompagnements personnalisés et ressources techniques, pour faciliter la modernisation des exploitations. L'objectif est d'aider chaque producteur à avancer à son rythme vers une production

durable, économiquement viable et numériquement optimisée, en capitalisant sur le savoir-faire local et les innovations technologiques.

Ainsi, ce dispositif constitue un appui essentiel pour que la filière fleurs coupées française s'inscrive pleinement dans les enjeux actuels de durabilité et de compétitivité.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Recenser et analyser les pratiques d'irrigation, gestion des intrants et usages d'outils digitaux via enquêtes et visites terrain	<i>Rapport d'analyse diagnostic basé sur données terrain</i>
MESURE 2	Création de modules de formation, guides pratiques, outils digitaux (applications de suivi) et accompagnements personnalisés	<i>Modules de formation, guides et outils numériques opérationnels</i>
MESURE 3	Conseil technique sur mesure, suivi personnalisé et retours d'expérience partagés sur plateforme collaborative	<i>Plateforme collaborative active, rapports de suivi d'accompagnement</i>

Créer un réseau de partage et de démonstration de solutions innovantes éprouvées



Contexte et objectifs

La création d'un réseau de partage et de démonstration des solutions innovantes éprouvées vise à dynamiser la filière des fleurs coupées et du feuillage en favorisant l'échange d'expériences et la diffusion rapide de nouvelles méthodes de production. Ce réseau permettra aux producteurs, qu'ils soient débutants ou expérimentés, d'avoir accès à des retours d'expériences concrets sur des innovations testées, qu'elles soient issues de fermes pilotes, d'essais de recherche, de gestion de l'eau (RésilieEau) ou de pratiques développées dans d'autres pays. En facilitant le partage des bonnes pratiques, ce réseau contribue à améliorer la qualité, la durabilité, et la compétitivité de la production locale.

Il s'agit de créer une plateforme dynamique et collaborative où les producteurs peuvent s'informer, échanger et s'inspirer des solutions

qui fonctionnent, tout en bénéficiant d'un appui technique pour leur mise en œuvre. Des réunions annuelles ou périodiques pourraient être organisées pour présenter des innovations marquantes, encourager les débats et renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté engagée. En intégrant des retours d'expériences venus de zones de recherche ou d'autres territoires, la filière pourra accélérer l'adoption d'innovations adaptées aux besoins réels des producteurs.

Ce réseau est également un vecteur de valorisation du savoir-faire local et un outil d'appui à la transition agroécologique, en stimulant l'envie d'expérimenter et de déployer des pratiques innovantes. Il répond à un besoin identifié de structuration et de mutualisation des efforts d'innovation entre producteurs, centres de recherche et organismes professionnels.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Création d'un réseau national de producteurs engagés pour le partage et la démonstration d'innovations techniques et organisationnelles éprouvées	<i>Charte de fonctionnement et liste des membres du réseau</i>
MESURE 2	Organisation de réunions annuelles et ateliers territoriaux pour présenter des solutions innovantes mises en œuvre, incluant des témoignages et échanges entre producteurs et chercheurs	<i>Rapport d'événements, synthèses techniques</i>
MESURE 3	Développement d'une plateforme digitale interactive regroupant fiches d'expériences, vidéos de démonstration et outils d'échange pour favoriser la diffusion et l'appropriation rapide des innovations	<i>Plateforme opérationnelle et alimentée</i>

04

QUALITÉ

ACTION 34

Déployer le label qualité « Charte Qualité Fleurs »



Contexte et objectifs

Le label Charte Qualité Fleurs (CQF), créé en 2007 à l'initiative des acteurs français de la production, de la recherche et de l'expérimentation, vise à reconnaître officiellement les fleurs coupées françaises de qualité supérieure avec une tenue en vase garantie d'au moins 7 jours chez le consommateur. Ce label s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du savoir-faire des producteurs français, garantissant fraîcheur, qualité et traçabilité tout en répondant aux attentes des distributeurs et consommateurs.

Historiquement utilisé par plusieurs coopératives, le label a malheureusement perdu en visibilité à cause des évolutions structurelles et des transformations de la filière, comme la diminution du nombre de producteurs et les mutations du marché. Aujourd'hui, relancer la Charte Qualité Fleurs permettrait d'avoir une référence incontournable pour certifier la qualité extra des fleurs coupées françaises,

et elle contribuerait au développement d'une offre valorisée, homogène et reconnue.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer la capacité à réaliser des tests de tenue en vase rigoureux et standardisés, identifier les acteurs capables de mener ces tests, et mieux intégrer la filière logistique afin d'assurer la traçabilité et la qualité tout au long du parcours. La généralisation de ce label à davantage de producteurs (en adaptant le référentiel pour les producteurs individuels) et d'espèces est également visée, avec un pilotage assuré par Excellence Végétale, qui détient la gestion et l'animation du label depuis 2022.

Le label Charte Qualité Fleurs est également un passage clé pour accéder au label plus large « Fleurs de France », renforçant ainsi la visibilité et la confiance dans la production française, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Identification et certification des laboratoires et acteurs capables de réaliser les tests de tenue en vase selon le référentiel technique	<i>Liste officielle des salles de test de tenue en vase et procédures validées</i>
MESURE 2	Mise en place d'un dispositif logistique associant producteurs, tests en vase, traçabilité et suivi qualité tout au long de la chaîne	<i>Manuel opérationnel et guide logistique intégrés au label</i>
MESURE 3	Campagne de relance et d'extension du label auprès des producteurs, avec formation à la certification et accompagnement à l'adhésion	<i>Rapport annuel de progression du nombre d'adhérents certifiés</i>



OK

AXE



DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE PERFORMANTE

01

FORMATION
PRODUCTEUR

ACTION 35

Former les producteurs aux bonnes pratiques logistiques



Contexte et objectifs

La logistique joue un rôle central dans la filière des fleurs coupées et du feuillage, où la qualité du produit final dépend étroitement des conditions de collecte, transport et stockage tout au long de la chaîne. La fragilité des fleurs coupées les expose à de multiples risques, notamment liés au choc thermique, au délai entre la récolte et la livraison, et aux conditions de températures durant le transport. Pour garantir que les fleurs arrivent chez le consommateur dans un état optimal, il est indispensable d'avoir une compréhension fine de l'ensemble de la filière logistique.

Le fonctionnement de la logistique commence dès la ramasse des fleurs sur les exploitations, qui doivent être rapidement acheminées vers des chambres froides ou des plateformes de regroupement. L'utilisation de camions frigorifiques pour maintenir la chaîne du froid est une nécessité incontournable, avec des durées

de trajet limitées pour éviter la dégradation des produits. Le refroidissement en amont, avant le transport, est souvent employé pour éviter les chocs thermiques qui peuvent altérer la qualité des tiges et des fleurs.

Dans ce contexte, former les producteurs aux bonnes pratiques logistiques est essentiel. Cela comprend la maîtrise des délais, les protocoles de préparation et de conditionnement, la coordination avec les transporteurs et les plateformes, et la gestion optimale des températures. Impliquer les producteurs dans la chaîne logistique permet d'améliorer la qualité globale et d'optimiser les coûts. Pour ce faire, il est pertinent de créer des groupes de travail regroupant logisticiens spécialisés et producteurs de différentes tailles, afin de co-construire un guide des bonnes pratiques logistiques, diffusé sous différents formats accessibles et pédagogiques.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Création de groupes de travail avec logisticiens et producteurs (petits, moyens, grands), pour identifier contraintes, points clés et bonnes pratiques à développer	<i>Rapport synthétique des travaux et recommandations</i>
MESURE 2	Élaboration d'un guide des bonnes pratiques logistiques à destination des producteurs, incluant fiches synthétiques, documents détaillés et vidéos pédagogiques	<i>Guide complet multi-formats prêt à la diffusion</i>
MESURE 3	Diffusion et animation autour du guide via formations, webinaires, réseaux sociaux et plateformes numériques, pour une appropriation large et progressive des bonnes pratiques	<i>Campagne de communication et modules de formation</i>

ACTION 36

Standardiser les formats de conditionnement (bacs, caisses, étiquettes)



Contexte et objectifs

La standardisation des formats de conditionnement – bacs, caisses, étiquettes – est une étape clé pour optimiser la logistique, le transport et la commercialisation des fleurs coupées et du feuillage à l'échelle nationale et internationale. Aujourd'hui, la filière souffre de l'hétérogénéité des emballages utilisés, ce qui complique la manipulation, génère des coûts supplémentaires, et ralentit les chaînes

d'approvisionnement. Une harmonisation sur des formats communs permettrait de fluidifier les échanges, d'assurer une meilleure protection des fleurs lors du transport et de faciliter la traçabilité.

Les bacs hollandais sont largement reconnus pour leur praticité et leur robustesse. Leur standardisation représenterait une avancée

importante pour la filière, car ils facilitent la manutention, la palettisation et le respect des normes sanitaires. Cependant, le fait qu'ils soient consignés induit un mode de fonctionnement particulier impliquant des coûts et une organisation spécifique qu'il est indispensable d'analyser précisément. La filière doit considérer tous les aspects – économiques, logistiques, écologiques – liés à leur utilisation, ainsi que les alternatives possibles, notamment la production locale de formats équivalents.

L'objectif est donc d'établir, via un groupe de travail multi-acteurs, une recommandation claire et opérationnelle concernant les formats de conditionnement à généraliser dans la filière fleurs coupées française. Ce groupe aura pour mission de définir la méthode de choix, d'évaluer les impacts, et de statuer sur les formats à privilégier. Par ailleurs, il est essentiel d'informer rapidement les producteurs nouveaux pour qu'ils entrent dans la filière avec les standards adoptés, assurant ainsi une meilleure cohérence dans l'étiquetage, le conditionnement et la circulation des fleurs.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Création d'un groupe de travail multi-acteurs pour définir la méthode et les formats de conditionnement à généraliser dans la filière	<i>Constitution officielle du groupe et calendrier des travaux</i>
MESURE 2	Analyse approfondie des avantages, contraintes et coûts liés à l'usage des BAC hollandais consignés et autres formats potentiels, incluant étude de faisabilité de production française	<i>Rapport d'analyse comparée et recommandations</i>
MESURE 3	Élaboration et diffusion d'un guide officiel de référence précisant les formats à utiliser, les modalités de conditionnement ainsi que les bonnes pratiques d'étiquetage	<i>Guide de standardisation diffusé à la filière</i>

02

ORGANISATION

ACTION 37

Mettre en place un outil numérique de planification et de traçabilité logistique



Contexte et objectifs

La filière des fleurs coupées en France fait face à un enjeu majeur : assurer une logistique performante pour garantir la qualité et la fraîcheur des produits jusqu'au consommateur final. Un maillon essentiel de cette chaîne est la planification et la traçabilité logistique, qui permettent d'optimiser les flux, d'anticiper les productions et de coordonner les acteurs. L'outil Végéstock, déjà utilisé dans l'horticulture, offre une base numérique pour connaître l'état des stocks des producteurs et suivre les disponibilités des différentes espèces. Pourtant, cet outil n'est pas spécifiquement adapté à la filière des fleurs coupées et du feuillage, notamment en ce qui concerne la diversité des espèces, les cycles de production saisonniers et les contraintes logistiques spécifiques.

Le premier objectif est donc d'évaluer le fonctionnement actuel de Végéstock au regard

des besoins particuliers de la filière fleurs coupées et du feuillage, en identifiant ses forces, ses limites et les adaptations nécessaires. Il s'agira d'estimer les ressources et les investissements pour intégrer une interface dédiée à cette filière, permettant une planification précise des productions et une traçabilité fiable. Si l'outil ne permet pas une adaptation satisfaisante, un développement spécifique pourrait être envisagé, afin de proposer un système numérique complet et ergonomique, centralisant l'ensemble des données logistiques dans un seul espace.

Ce projet contribuera à renforcer la coordination des acteurs, à anticiper les volumes disponibles sur les marchés, à mieux gérer les stocks et à réduire les pertes. Il donnera aux producteurs, grossistes et distributeurs un outil commun performant pour piloter la filière dans un cadre durable et collaboratif.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Évaluation approfondie de Végéstock : identification des besoins spécifiques de la filière fleurs coupées, analyse des fonctionnalités actuelles et détermination des lacunes	<i>Rapport d'évaluation avec préconisations</i>
MESURE 2	Conception et développement d'une interface dédiée fleurs coupées intégrée à Végéstock, ou définition d'un cahier des charges pour un outil spécifique si adaptation insuffisante	<i>Prototype/ interface développée et testée</i>
MESURE 3	Déploiement, formation des utilisateurs (producteurs, logisticiens), et mise en place d'un suivi de la plateforme intégrée pour assurer sa montée en charge et fiabilité	<i>Rapport de déploiement et indicateurs d'usage</i>

ACTION 38

Créer des plateformes logistiques régionales mutualisées



Contexte et objectifs

La filière fleurs coupées en France se caractérise par une forte régionalisation de sa production, concentrée principalement dans trois grands bassins : Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Pays de la Loire et dans une moindre mesure Nouvelle Aquitaine, Bretagne, et Île-de-France. Cette concentration régionale engendre des disparités logistiques notables, rendant l'accès aux fleurs françaises complexe selon la localisation des acteurs commerciaux et des consommateurs.

À cela s'ajoute une érosion du tissu productif national, avec une chute du nombre d'exploitations très marquée, et un manque d'infrastructures logistiques adaptées localement à la circulation de fleurs coupées et de feuillage. Actuellement, une grande partie de la logistique française dépend des grands hubs internationaux, notamment hollandais, ce qui génère des coûts élevés et complexifie l'approvisionnement de la filière locale.

L'objectif est de concevoir et déployer des plateformes logistiques régionales mutualisées pour la filière fleurs coupées, facilitant le regroupement, la gestion et la distribution des volumes produits de façon efficace et durable. Ces plateformes doivent exploiter les infrastructures et acteurs logistiques existants, qu'ils soient déjà dédiés à la fleur coupée et au feuillage ou à d'autres produits, afin de mutualiser les moyens, réduire les coûts et l'empreinte carbone.

Dans cette démarche, l'intégration des grossistes est essentielle, car ils constituent un maillon clé entre les producteurs et les distributeurs finaux. Ces plateformes ne visent pas à se substituer aux grossistes, mais à renforcer leur rôle en leur offrant des solutions logistiques modernisées et coordonnées, permettant ainsi une meilleure fluidité des échanges sur les territoires.

Un travail préalable permet d'identifier et cartographier ces centres logistiques régionaux ainsi que les acteurs impliqués, y compris producteurs, grossistes, distributeurs et commerçants, pour ensuite envisager leur intégration dans un réseau cohérent au service des producteurs, grossistes, distributeurs et commerçants. Ce dispositif vise à favoriser la structuration territoriale de la logistique, améliorer la fraîcheur des produits, et assurer un meilleur accès des fleurs françaises aux marchés locaux et nationaux.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Identifier les centres logistiques existants en France, y compris ceux ne traitant pas actuellement les fleurs coupées, et évaluer leur potentielle mutualisation	<i>Rapport cartographique et état des lieux</i>
MESURE 2	Établir un modèle opérationnel pour le fonctionnement de plateformes mutualisées avec inclusion de circuits non traditionnels	<i>Plan d'organisation et de gouvernance</i>
MESURE 3	Mettre en place les plateformes pilotes, communiquer auprès des producteurs et acteurs régionaux, et déployer un système de suivi	<i>Plateformes opérationnelles et rapport de suivi</i>

ACTION 39

Expérimenter la logistique inter-filières



Contexte et objectifs

L'expérimentation de la logistique interfilière vise à optimiser l'efficacité des flux de marchandises en mutualisant les capacités de transport entre différentes filières, notamment entre la fleur coupée ou le feuillage et d'autres productions comme les fruits et légumes. Cette approche répond à un enjeu vital : réduire les coûts logistiques élevés, liés notamment aux transports à vide, qui pèsent lourdement sur la compétitivité des producteurs. En permettant de remplir pleinement les camions, la logistique interfilière se positionne comme une solution pragmatique pour améliorer la rentabilité des opérations et assurer un approvisionnement régulier et rapide.

Cependant, le caractère périssable et sensible des fleurs, notamment à l'éthylène dégagé par certains fruits et légumes, impose une réflexion rigoureuse. Il s'agit d'identifier précisément les niveaux d'émission d'éthylène par différentes productions, d'évaluer les technologies de détection comme les capteurs d'éthylène, et de tester les barrières physiques susceptibles de limiter sa diffusion. D'autres

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

paramètres clés comme la température de la chaîne du froid doivent être harmonisés pour garantir la qualité du produit lors du transport. Cette démarche d'expérimentation est indispensable pour valider la viabilité des solutions, rassurer les acteurs de la filière et proposer des recommandations fiables.

La synergie avec d'autres productions à proximité ouvre des possibilités pour convertir des flux partiels et fragmentés en circuits logistiques optimisés, réduisant l'impact environnemental et renforçant la souveraineté nationale en matière de production florale.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Évaluer les émissions d'éthylène des productions agricoles susceptibles d'être transportées conjointement avec les fleurs coupées et tester l'efficacité des capteurs et barrières physiques	<i>Rapport technique sur émissions et solutions de contrôle</i>
MESURE 2	Réaliser des essais pratiques de transport interfilière avec groupage de fleurs coupées et légumes/fruits sous différentes configurations logistiques	<i>Rapport d'expérimentation avec recommandations opérationnelles</i>
MESURE 3	Développer des protocoles standards pour la mise en œuvre de la logistique interfilière garantissant la qualité des fleurs, incluant formation et sensibilisation des acteurs	<i>Guide opérationnel et programme de formation</i>

ACTION 40

Favoriser les circuits courts logistiques urbains



Contexte et objectifs

Le développement des circuits courts logistiques dans le secteur des fleurs coupées et du feuillage répond à des enjeux essentiels liés à la qualité, à la fraîcheur des produits et à la réduction de l'empreinte environnementale. La dernière étape de livraison, le dernier kilomètre, demeure un défi majeur. En effet, les fleuristes, souvent dispersés en zones

urbaines denses, rencontrent des difficultés significatives à trouver des solutions adaptées et économiques pour le transport de leurs marchandises. Cette problématique occasionne une augmentation des coûts, une complexité logistique et, parfois, une altération de la qualité du produit lors de sa livraison finale.

Favoriser les circuits courts urbains consiste à mutualiser les flux, optimiser la collecte et la livraison au sein des villes, en privilégiant des solutions de transport à faible impact, telles que les véhicules électriques ou vélocargos. L'objectif est d'assurer des livraisons rapides, fiables et de haute qualité, tout en répondant aux exigences environnementales croissantes et aux exigences qualité des fleurs coupées (notamment en termes de chaîne de froid). La création de plates-formes urbaines de consolidation, un meilleur partage des données entre producteurs, logisticiens et distributeurs ainsi que la mise en place de systèmes d'information intelligents sont des pistes clés.

Cette stratégie s'inscrit également dans une dynamique de proximité, valorisant les producteurs locaux et répondant à la demande croissante des consommateurs pour des produits de saison, labellisés et issus de circuits courts. Des expérimentations en Île-de-France et d'autres métropoles ont montré le potentiel de ces initiatives.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Identifier et cartographier les besoins logistiques urbains spécifiques aux fleuristes et producteurs locaux, et analyser les flux existants	<i>Rapport d'analyse des besoins et circulation</i>
MESURE 2	Développer des plateformes urbaines de consolidation mutualisées en milieu métropolitain, favorisant l'utilisation de véhicules écologiques pour le dernier kilomètre	<i>Mise en service de plateformes pilotes</i>
MESURE 3	Mettre en place un système d'échange et de partage de données entre acteurs pour optimiser la traçabilité et la planification des flux dans les circuits courts	<i>Plateforme numérique intégrée, tableau de bord</i>



AXE



**MISE EN PLACE
D'UNE
VALORISATION
GÉNÉRALISÉE**

01

COMMUNICATION

ACTION 41

Relancer une campagne nationale « Fleur Française »



Contexte et objectifs

La filière fleurs coupées française doit faire face à un défi majeur : valoriser sa production nationale face à la forte concurrence des importations, qui représentent environ 85 % du marché intérieur. Pour relever ce défi, une campagne nationale de communication ambitieuse est indispensable afin de fédérer les acteurs, informer le grand public et repositionner la fleur française au cœur des choix de consommation. Cette campagne vise à sensibiliser largement aux valeurs et au savoir-faire unique des professionnels engagés dans la production locale, ainsi qu'à leur travail exigeant et passionné.

Une communication efficace doit toucher tous les consommateurs par des messages clairs et authentiques, relatant la réalité de la filière fleurs coupées en France, ses spécificités, ses efforts en matière de qualité, durabilité et innovation. Il est essentiel que cette

campagne s'appuie sur un événement fédérateur ou une période clé pour optimiser sa visibilité, en tenant compte des cycles de disponibilité des fleurs coupées françaises et des échéances médiatiques. Un accompagnement professionnel par une agence de communication spécialisée permettra de définir au mieux la stratégie, les canaux pertinents (réseaux sociaux, TV, radio, presse, points de vente), et le calendrier optimal.

Cette campagne devra être renouvelée régulièrement (annuelle ou bisannuelle) pour installer dans les esprits une image forte et pérenne. Idéalement, elle bénéficiera d'un relais politique et institutionnel pour renforcer sa portée et sa crédibilité. Son succès reposera sur la mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs de la filière, producteurs, distributeurs, fleuristes et associations, unis pour valoriser la fleur française sous toutes ses facettes.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Élaboration d'une stratégie nationale de communication multicanale avec identification du message central, des cibles consommateurs et des moments clés	<i>Plan stratégique complet et cahier des charges</i>
MESURE 2	Lancement d'une campagne pilote autour d'un événement symbolique (ex : Journée de la Fleur Française), mobilisant médias, réseaux sociaux, points de vente et influenceurs	<i>Campagne déployée, supports médias, bilans d'audience</i>
MESURE 3	Mise en place d'un calendrier de campagnes régulières (annuelles ou bisannuelles) avec relais politique et institutionnel, accompagnement des acteurs et évaluation continue	<i>Calendrier annuel, rapport d'impact et recommandations</i>

ACTION 42

Communiquer massivement sur les bénéfices des fleurs et végétaux



Contexte et objectifs

Communiquer massivement sur les bénéfices des fleurs et des végétaux va au-delà de la simple promotion de la fleur coupée et du feuillage : il s'agit de valoriser un produit vivant, porteur d'enjeux environnementaux, sociaux et émotionnels. La production de fleurs coupées et de feuillage français contribue à maintenir la biodiversité locale en attirant les pollinisateurs et en favorisant des pratiques

agricoles respectueuses de l'environnement. Cette production, en s'inscrivant de plus en plus dans des démarches durables, symbolise un équilibre entre performance économique et responsabilité écologique.

Au-delà de ses qualités environnementales, la fleur coupée est un produit inqualifiable, source d'émotion et de soutien psycholo-

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

gique, fortement associé à des moments essentiels tels que fêtes, événements familiaux ou sociaux. Cette dimension symbolique est souvent sous-estimée alors qu'elle touche une large part des Français, bien au-delà des acheteurs directs. Communiquer sur ces multiples bénéfiques – environnementaux, sociaux,

émotionnels – permet de renforcer l'intérêt et la présence des fleurs dans la vie quotidienne, stimulant ainsi leur consommation et leur disponibilité.

La démarche de communication, portée de manière diffuse par l'interprofession VALHOR tout au long de l'année, mérite d'être intensifiée et structurée pour maximiser son impact. Elle s'appuie sur de petites interventions régulières, adaptées aux différents publics, qui font ressortir les bienfaits des végétaux et encouragent l'intégration des fleurs dans les aspirations des Français. Cette approche positive et holistique doit aussi valoriser les métiers, les emplois et le tissu économique local liés à la filière fleurs coupées, consolidant ainsi la reconnaissance sociale et économique du secteur.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Structurer un plan de communication annuel diffusé par VALHOR, intégrant messages clés sur les bénéfices environnementaux, sociaux et émotionnels des fleurs	<i>Plan communication annuel détaillé</i>
MESURE 2	Développer et diffuser des contenus courts et impactants (vidéos, posts réseaux sociaux, webinaires) adaptés aux différents publics (grand public, professionnels, jeunes)	<i>Série de contenus multimédia produits et diffusés</i>
MESURE 3	Mettre en place un dispositif d'évaluation et d'adaptation continue des messages via enquêtes, analyses d'audience et retours terrain	<i>Rapports d'analyse d'impact communication</i>



ACTION 43

Développer des outils marketing mutualisés



Contexte et objectifs

Le développement d'outils marketing mutualisés est un enjeu majeur pour renforcer la visibilité et la valorisation de la fleur coupée française ainsi que du feuillage auprès des différents acteurs de la filière, qu'il s'agisse des producteurs, distributeurs ou grossistes. Aujourd'hui, ces outils sont inexistantes ou trop dispersés, ce qui réduit l'efficacité des actions de communication globales et des campagnes de sensibilisation. Or, disposer de supports marketing structurés, homogènes et accessibles à tous permettrait d'harmoniser la manière dont la filière présente la fleur coupée et le feuillage français, d'amplifier la portée des messages, et de créer une identification forte et reconnaissable.

Au-delà de la création de visuels ou de logos, il est primordial de développer des outils de communication synthétisant des éléments

de langage clairs, cohérents et facilement diffusables. Ces outils doivent faciliter la compréhension des enjeux, valoriser le savoir-faire local, et sensibiliser de manière récurrente un large panel d'acteurs et de publics. La mutualisation garantit aussi une meilleure optimisation des ressources et évite les messages contradictoires.

Cette démarche nécessite la création d'un espace commun où ces outils marketing sont régulièrement actualisés, partagés et mis à disposition. De plus, la coordination entre producteurs, distributeurs et grossistes est essentielle pour assurer une diffusion homogène et une répétition efficace du message, maximisant ainsi son impact. Il s'agit aussi d'une étape essentielle avant l'intégration d'autres dispositifs de communication plus visuels, tels que le label Fleurs de France.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Élaborer un kit d'éléments de langage, messages clés, arguments valorisant la fleur coupée française, destiné à être partagé dans toute la filière	<i>Kit marketing avec fiches messages et FAQ</i>
MESURE 2	Développer une plateforme numérique centralisée pour mutualiser et diffuser ces outils de communication, accessible aux acteurs de la filière	<i>Plateforme accessible en ligne avec ressources téléchargeables</i>
MESURE 3	Organiser des ateliers de formation et sensibilisation à l'utilisation de ces outils marketing pour producteurs, distributeurs et grossistes	<i>Rapport d'animation, bilan des formations</i>

ACTION 44

Renforcer l'accessibilité des fleurs coupées pour les consommateurs les plus modestes



Contexte et objectifs

La fleur coupée occupe une place particulière dans la vie des Français, mêlant symbolique forte, esthétique et lien profond avec la nature. Alors que la consommation de fleurs affiche des dynamiques fluctuantes, il est essentiel de renforcer la politique d'accessibilité aux fleurs coupées, en élargissant la gamme disponible à un prix abordable pour tous, sans stigmatiser ni cibler spécifi-

quement un segment social. Cette approche s'inscrit dans une dynamique positive où la fleur devient un élément de la vie quotidienne, accessible lors d'occasions spéciales ou comme simple geste de bien-être.

Inspirée du modèle des événements comme le « Printemps du cinéma », cette initiative envisage de lancer un événement national

récurrent, par exemple le temps d'une semaine ou une période déterminée, où un bouquet de fleurs coupées sera disponible à un prix réduit, peu importe le lieu d'achat : fleuristes, jardinerie, grandes surfaces ou autres. Ce projet ambitionne de mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière, des producteurs aux distributeurs, en passant par les professionnels de la vente, dans une dynamique collective qui valorise la qualité et la provenance locale.

À titre d'exemple, la date symbolique de la Sainte Fleur, célébrée le 5 octobre, pourrait être retenue pour organiser cette opération. Cette période, traditionnellement plus creuse pour la distribution mais où la production française reste disponible, offrirait l'opportunité de fédérer la filière autour d'une action forte

et visible, rendant la fleur française accessible à tous, y compris aux consommateurs les plus modestes. Cette semaine spéciale permettrait de démocratiser l'achat de fleurs, d'encourager chacun à fleurir son intérieur ou à offrir des bouquets à ses proches, et d'ancrer la fleur coupée comme un plaisir du quotidien, universel et partagé.

L'objectif est d'accompagner la montée en volume et la démocratisation de la consommation de petits bouquets, en proposant une offre accessible, attractive et homogène, tout en soutenant la production française. Cette initiative vise aussi à convaincre les consommateurs que la fleur coupée, au-delà d'un luxe ponctuel, est un vecteur de plaisir et de liens sociaux, méritant une place plus forte dans leur quotidien.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Organiser une campagne nationale annuelle de type opération « Fleurs pour tous », impliquant fleuristes, jardinerie et magasins	<i>Plan de campagne, calendrier et kit d'animation</i>
MESURE 2	Créer un concept d'identité visuelle et un message fédérateur pour la campagne, adaptable aux différents circuits de distribution	<i>Kit communication (visuels, slogans, supports)</i>
MESURE 3	Mettre en place un dispositif d'évaluation et d'analyse de l'impact de la campagne sur les ventes et la notoriété, via enquêtes consommateurs et statistiques	<i>Rapports d'évaluation annuels</i>

02

ÉVÈNEMENT

ACTION 45

Soutenir la participation collective aux salons et événements professionnels



Contexte et objectifs

La présence de la filière fleurs coupées dans les salons et événements professionnels est essentielle pour renforcer la visibilité, la cohésion et la dynamique d'innovation de la profession. Ces manifestations représentent des lieux privilégiés où producteurs, distributeurs, fleuristes et autres acteurs du secteur peuvent se rencontrer, échanger sur les évolutions du marché, les innovations techniques et commerciales, ainsi que débattre des enjeux communs. Elles constituent aussi une opportunité pour afficher la vitalité et la modernité de la production locale face à une concurrence internationale accrue.

La participation active des acteurs faisant partie des collèges de l'interprofession VALHOR, mais également d'organismes comme Excellence Végétale et ASTREDHOR, est un levier majeur. Ces acteurs utilisent ces salons pour mettre en avant non seulement les métiers et savoir-faire de la filière, mais aussi la diversité des produits, ainsi que tous les producteurs impliqués dans les démarches sous label, garantissant qualité et traçabilité

.L'interprofession doit réfléchir à une formule adaptée pour soutenir la participation collective de la filière fleurs coupées, à travers deux

types de salons : ceux spécifiquement dédiés à la fleur coupée, comme NOVAFLEUR ou FLOREVENT, et les salons plus larges dédiés au végétal comme le Salon du Végétal. Assurer une présence coordonnée et forte lors de ces événements permet de valoriser la filière, de renforcer le réseau professionnel et de promouvoir les nouvelles pratiques, produits et démarches durables.

Il est également très important d'être acteur dans des événements tels que les concours de fleuristes ou les WorldSkills, où la fourniture de végétaux et de fleurs est essentielle afin de permettre aux fleuristes participants de se confronter aux défis de la création florale et de valoriser leurs compétences. Enfin, la participation à des salons d'envergure européenne, tels que l'IFTF (International Floriculture Trade Fair), Essen, ou MyPlant & Garden, doit être intégrée à la stratégie collective. Ces événements offrent une vitrine majeure pour promouvoir la fleur française à l'export, développer des relations internationales et ouvrir de nouveaux marchés à la filière.

Le soutien à la participation des différents acteurs – producteurs, fleuristes, distribu-

teurs, institut technique – doit être envisagé sous forme de dispositifs collectifs, conjuguant aides logistiques, financement et animation thématique. Ces salons doivent aussi

devenir de véritables centres d'échange et de formation où les professionnels de la filière fleurs coupées sont invités à participer activement.



Mesures retenues

> Livrable

MESURE 1	Élaboration d'un programme de soutien financier et logistique à la participation collective aux salons dédiés à la fleur coupée et au végétal	<i>Guide d'accompagnement et programme de soutien</i>
MESURE 2	Organisation et animation de stands collectifs avec valorisation des filières et thématiques d'avenir, coordination des intervenants	<i>Plan d'animation de salons et compte rendu</i>
MESURE 3	Mise en place d'un espace de débats et ateliers thématiques lors des événements professionnels pour échanges d'idées et mises à jour sectorielles	<i>Rapport synthèse des ateliers et recommandations</i>

ACTION 46

Nouer des partenariats avec la distribution (GMS, grossistes, fleuristes indépendants)



Contexte et objectifs

Le renforcement des partenariats avec la distribution, qu'il s'agisse de grandes surfaces (GMS), grossistes, fleuristes indépendants ou autres circuits, est un levier stratégique majeur

pour valoriser la production française de fleurs coupées et de feuillage. Face à la concurrence internationale intense et à la mutation des comportements d'achat, il est essentiel d'an-

crer durablement la présence des fleurs françaises sur les différents canaux de distribution, en assurant une offre cohérente, attractive et identifiable par les consommateurs.

Dans ce cadre, il est particulièrement important de nouer des partenariats solides avec les fédérations représentatives des acteurs de la distribution faisant partie du collège commerce de VALHOR (JARDINERIES & ANIMALERIES DE FRANCE, FFAF, FGFP), mais également la FCD (Fédération Commerce et Distribution) et la FMB (Fédération Métiers du Bricolage), qui jouent un rôle clé dans la structuration des circuits de vente et la promotion des produits auprès de leurs réseaux.

Les partenariats peuvent faciliter l'intégration des fleurs coupées françaises dans les assortiments, améliorer la visibilité du produit et garantir des conditions commerciales équi-

tables et stables. Ils permettent aussi de mieux articuler la production et la demande, favorisant ainsi la planification des productions et réduisant les pertes.

La démarche implique d'identifier les priorités et les besoins spécifiques de chaque type de distributeur, de co-construire des offres adaptées, par exemple des produits labellisés, des campagnes thématiques, des gammes dédiées, et de mettre en place des modalités opérationnelles mutuellement bénéfiques. Cette coopération s'appuie sur une communication fluide, des outils partagés, et des engagements contractuels clairs.

Ainsi, nouer des partenariats solides avec la GMS, les grossistes et les fleuristes contribue à pérenniser la filière, à améliorer la qualité et la traçabilité des fleurs françaises, et à stimuler la consommation locale.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Cartographier les acteurs clés de la distribution, identifier besoins, contraintes et leviers spécifiques par circuit, et bâtir une stratégie partenariale adaptée	<i>Rapport d'analyse et stratégie partenariale</i>
MESURE 2	Co-construire avec les distributeurs des offres spécifiques valorisant les fleurs françaises (gammes, packaging, promotions, animations)	<i>Catalogue d'offres adaptées et plan d'animations</i>
MESURE 3	Mettre en place un dispositif de suivi et coordination des partenariats, incluant la formation des vendeurs, outils de communication partagés et évaluations régulières	<i>Plateforme collaborative, modules de formation et rapport annuel</i>

ACTION 47

Renforcer l'usage du label « Fleurs de France »



Contexte et objectifs

Le label « Fleurs de France » est une marque officielle créée en 2015 à l'initiative du Ministère de l'Agriculture, afin de répondre à la demande croissante des consommateurs pour des produits locaux et tracés. Ce label garantit que la majorité du cycle de production des fleurs coupées et des feuillages ont été produits en France, mettant ainsi en avant le savoir-faire des horticulteurs français et une forte exigence de qualité. Il intègre notamment les démarches agricoles responsables, comme la certification Plante Bleue, Agriculture Biologique, MPS ou la Charte Qualité Fleur. La gestion du label est assurée par Excellence Végétale, délégataire de l'interprofession VALHOR, qui anime également la commission dédiée.

Renforcer l'usage de ce label est essentiel pour crédibiliser l'origine française auprès des professionnels et des consommateurs finaux, et ainsi soutenir la filière dans un contexte marqué par un fort recul du nombre de producteurs. L'objectif est de clarifier les règles d'utilisation du label, en les adaptant aux spécificités des différents circuits de distribution (grossistes, fleuristes, jardineries), et de simplifier sa présentation afin d'en favoriser l'adoption

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

et la visibilité. Cette démarche vise à stimuler une dynamique collective où le label devient un outil incontournable, valorisant la qualité et l'engagement environnemental des productions françaises.

Dans cette perspective, il est important de souligner que la refonte du règlement d'usage du label « Fleurs de France » est actuellement en réflexion. Cette évolution dépendra des conclusions des études en cours sur les labels et certifications menées au sein de la filière. L'objectif est d'adapter le référentiel aux réalités du terrain, de garantir une accessibilité équitable à l'ensemble des producteurs, et de

mieux répondre aux attentes du marché. Les futures orientations seront donc construites de manière concertée, en s'appuyant sur les résultats de ces travaux, afin d'assurer la pertinence et la crédibilité du label pour les années à venir.

La promotion systématique du label dans tous les points de vente et par tous les acteurs permettra d'ancrer durablement la reconnaissance des fleurs françaises, renforçant la compétitivité locale et la fidélité des consommateurs.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Réviser les règles d'utilisation et la méthode de présentation du label pour les différents circuits (grossistes, fleuristes, jardinerie)	<i>Note de cadrage et guide simplifié</i>
MESURE 2	Organiser des sessions de formation et d'information pour les professionnels afin de sécuriser et inciter à l'utilisation du label	<i>Programme de formation et supports associés</i>
MESURE 3	Développer une campagne de communication ciblée sur la visibilité du label dans les points de vente et auprès du grand public	<i>Supports de campagne et rapport d'impact</i>

ACTION 48

Communiquer sur les labels d'origine et leur signification



Contexte et objectifs

Le label Fleurs de France, créé en 2015 sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture et piloté par l'interprofession VALHOR via Excellence Végétale, est devenu une référence majeure permettant d'identifier les fleurs cou-

pées produites sur le territoire national. Ce label officiel d'origine certifie que les végétaux labellisés respectent les exigences françaises, tant en matière de provenance que de respect des réglementations environnementales

et de sociales. Depuis 2017, l'accès au label est conditionné à un engagement des producteurs dans des démarches de certification reconnues, telles que Plante Bleue, MPS, Agriculture Biologique ou la Charte Qualité Fleurs.

Dans un contexte où la filière fleurs coupées connaît une forte concurrence internationale et où les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine et à la durabilité des produits, renforcer l'usage et la visibilité du label « Fleurs de France » est un enjeu stratégique essentiel. Il s'agit de simplifier et clarifier les modalités d'utilisation du label pour les acteurs de la filière (producteurs, grossistes, fleuristes, jardinerie), afin d'en faciliter la diffusion dans les points de vente et d'augmenter sa reconnaissance auprès des consommateurs.

L'objectif est aussi de structurer la communication et la promotion du label dans une logique collective et cohérente, en valorisant le travail des professionnels engagés dans la production responsable et durable de fleurs françaises. Ce renforcement doit permettre de renforcer la confiance des consommateurs, d'accroître la valeur ajoutée des produits labellisés, et de soutenir la dynamique économique et environnementale de la filière.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Réviser les règles d'apposition du label selon les différents canaux de distribution (grossistes, fleuristes, jardinerie)	<i>Note de cadrage et guide d'usage</i>
MESURE 2	Organiser des sessions d'information et de formation à destination des professionnels pour garantir une bonne compréhension et utilisation du label	<i>Programme de formation et supports pédagogiques</i>
MESURE 3	Déployer une campagne ciblée pour renforcer la visibilité du label dans les points de vente et auprès du grand public	<i>Supports de communication et rapport d'impact</i>



ACTION 49

Communiquer sur les labels environnementaux existants et leur signification



Contexte et objectifs

Les labels environnementaux jouent un rôle crucial dans la mise en valeur et la reconnaissance des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement au sein de la filière végétale, et plus particulièrement dans la production de fleurs coupées ou de feuillage. En France, plusieurs labels comme Plante Bleue, Haute Valeur Environnementale (HVE), MPS-ABC ou encore la Certification Biologique témoignent d'engagements variés des producteurs dans des démarches durables, encadrant leurs pratiques culturales et leur impact environnemental. Bien que ces labels reposent sur des critères différents, ils partagent un socle commun : la volonté de réduire l'impact écologique des productions tout en garantissant une qualité optimale.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

Il est impératif que les consommateurs, utilisateurs finaux, et les professionnels de la filière puissent comprendre clairement la signification de ces labels lorsqu'ils les rencontrent sur les produits. Dans ce contexte, la communication auprès des professionnels est primordiale, car ces derniers sont les relais naturels vers le consommateur et doivent être en mesure de défendre et valoriser ces certifications avec justesse et confiance.

Cette action vise à structurer et développer une communication claire, ciblée et professionnelle sur les labels environnementaux appliqués à la production de fleurs coupées et de feuillage. L'objectif est de renforcer la sensibilisation des distributeurs, fleuristes, grossistes, et producteurs eux-mêmes, afin de créer un cercle vertueux d'information qui porte ses fruits jusqu'au consommateur final. Une information transparente et accessible favorise la valorisation de la production locale, soutient les engagements environnementaux des producteurs, et contribue à une meilleure compréhension des enjeux liés à la qualité et au respect de la nature.



Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Élaborer un guide clair et synthétique expliquant les principaux labels environnementaux, leurs critères et actions associées, destiné aux professionnels de la filière	<i>Guide diffusé et accessible sur supports numériques</i>
MESURE 2	Organiser des sessions d'information et de formation pour les distributeurs, fleuristes et grossistes afin de garantir une transmission fiable et cohérente des informations sur ces labels	<i>Programme de formation, supports pédagogiques</i>
MESURE 3	Déployer une campagne digitale ciblée sur les réseaux professionnels avec des contenus courts et impactants pour illustrer les bénéfices et engagements liés aux certifications environnementales	<i>Campagne multicanale et rapport d'impact</i>

ACTION 50

Communiquer sur les labels de qualité existants et leur signification



Contexte et objectifs

La Charte Qualité Fleurs est une certification emblématique de la filière des fleurs coupées, créée en 2007 par les professionnels via l'interprofession VALHOR, avec pour objectif de garantir une qualité irréprochable aux consommateurs. Ce label cible spécifiquement des espèces de fleurs coupées identifiées pour leur capacité à offrir une tenue en vase d'au moins 7 jours chez le consommateur,

garantissant ainsi un produit de qualité « extra ». Plus de vingt espèces figurent sur la liste des fleurs concernées, validées par des tests réguliers menés selon des protocoles rigoureux, assurant la fraîcheur et la durabilité visuelle de chaque bouquet.

Au-delà de la qualité du produit, la Charte Qualité Fleurs intègre une dimension sociale

et environnementale forte : les producteurs engagés respectent les réglementations en vigueur et s'inscrivent dans une démarche de traçabilité complète. Cette transparence et exigence en matière de qualité et d'agriculture responsable sont des atouts majeurs pour renforcer la confiance dans la fleur française, valoriser ses spécificités, et accompagner son développement.

Bien que spécifiquement conçue pour la filière des fleurs coupées, cette action présente un caractère transposable à d'autres segments de l'horticulture, permettant ainsi de mutualiser des solutions et de renforcer la structuration globale de la filière horticole.

Aujourd'hui, alors que la Charte Qualité Fleurs est au cœur du dispositif permettant d'accéder au label Fleurs de France, il est crucial de renforcer la communication autour de son existence, de ses exigences et de sa valeur auprès des professionnels du secteur. Il s'agit de garantir que ce label soit mieux connu et employé, notamment en B2B, pour harmoniser la qualité sur le marché, rassurer les acheteurs et développer la valorisation commerciale des fleurs françaises certifiées.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Label Rouge, référence la plus connue du grand public en matière de qualité supérieure pour les productions végétales, n'existe pas aujourd'hui pour des espèces de fleurs coupées, mais cette absence pourrait constituer une opportunité à développer afin de valoriser ces fleurs et renforcer ainsi leur visibilité, en répondant aux attentes liées au label le plus reconnu.



Mesures retenues

➤ Livrable

MESURE 1	Rendre l'information accessible et compréhensible aux professionnels	<i>Document de synthèse et guide</i>
MESURE 2	Organiser des sessions et supports de formation pour producteurs, grossistes, distributeurs et fleuristes	<i>Programme de formation</i>
MESURE 3	Lancer une campagne ciblée multi-canaux pour mieux faire connaître la Charte Qualité Fleurs en B2B	<i>Plans, supports et bilan</i>

04

VALORISATION
DES MARCHÉS
DE NICHE

ACTION 51

Développer l'exportation ciblée sur des niches à forte valeur ajoutée (fleurs rares, bio, saisonnières)



Contexte et objectifs

Le développement de l'exportation ciblée sur des niches à forte valeur ajoutée (fleurs rares, bio, saisonnières) représente un levier stratégique majeur pour la filière florale française. Ces marchés de niche, porteurs de marges supérieures, permettent de valoriser la spécificité, la qualité et le savoir-faire local en s'appuyant sur des produits différenciés, adaptés aux attentes de segments exigeants à l'international. La filière fleurs coupées française, forte de ses terroirs diversifiés et d'une production déjà engagée dans des démarches biologiques ou écoresponsables, dispose d'un potentiel intéressant à exploiter sur ces segments à haute valeur ajoutée.

Néanmoins, ce développement nécessite un travail préalable d'évaluation précis. Il s'agit d'identifier les espèces et variétés adaptées au climat et aux techniques françaises susceptibles de répondre aux exigences spéci-

ifiques des marchés ciblés. Par ailleurs, la filière doit vérifier la disponibilité du matériel de production, les conditions culturales optimales et les besoins spécifiques de protection des cultures. Ce travail d'anticipation doit aussi inclure la structuration commerciale : comprendre les circuits d'exportation, les attentes des acheteurs, et les modes de valorisation adaptés pour assurer une pénétration efficace et pérenne sur ces marchés.

L'objectif est donc de bâtir une stratégie cohérente et progressive d'exportation sur ces niches, permettant de renforcer la place de la fleur coupée et du feuillage français dans un contexte international concurrentiel, de diversifier ses débouchés et d'améliorer la valorisation économique de la production locale. Ce chantier, encore peu exploré, s'inscrit dans une dynamique de souveraineté et de différenciation indispensables pour la filière.





Mesures retenues

 Livrable

MESURE 1	Réaliser un diagnostic complet des productions françaises susceptibles d'être valorisées sur des marchés de niches (bio, fleurs rares, saisonnières), en termes d'espèces, variétés, conditions techniques	<i>Rapport d'évaluation des potentialités variétales et techniques</i>
MESURE 2	Mener une prospection commerciale ciblée sur les marchés internationaux à forte valeur ajoutée pour identifier opportunités, attentes et modes d'accès	<i>Étude de marché et plan de développement commercial</i>
MESURE 3	Élaborer et déployer un plan d'accompagnement à l'export pour les producteurs engagés, incluant formation, outils marketing et soutien logistique	<i>Programme d'accompagnement opérationnel et premiers bilans</i>



ANNEXES

GLOSSAIRE

AB • Agriculture Biologique

Anses • Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

APAF • Association des Produits Agricoles de France

CR • La Coordination Rurale
Union Nationale

CREAM • Centre de Recherche et d'Expérimentation Agricoles Méditerranée

CTOP • Comité Technique Permanent

CUO • Commission d'Utilisation des Organismes

DGAL • Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF • Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DRAAF • Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

FELCOOP • Fédération Française
Coopération Fruitière Légumière Horticole

FFAF • La Fédération Française
des Artisans Fleuristes

FFP • La Fédération Française du Paysage

FGFP • La Fédération nationale
des Grossistes en Fleurs et Plantes

INRAE • Institut National de la Recherche
Agronomique

MASA • Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

OVS • Organisme à vocation sanitaire

SAFER • Sociétés d'aménagement foncier
et d'établissement rural

UFS • Union Française des Semenciers

UNEP • Les Entreprises du Paysage

VALHOR • Interprofession française
de l'horticulture, de la fleuristerie
et du paysage

VERDIR • Fédération Nationale
des Producteurs de l'Horticulture
et des Pépinières

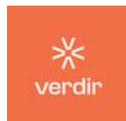
INDEX DES ACTIONS

ACTION 1 Mettre en place un observatoire national de la production	21
ACTION 2 Recensement national fleurs coupées.....	22
ACTION 3 Identification de producteurs intéressés	25
ACTION 4 Identification des régions/ bassins propices.....	26
ACTION 5 Accompagnement dans la création d'OP	29
ACTION 6 Encourager la contractualisation amont-aval (producteurs/distributeurs)	30
ACTION 7 Mettre en place des outils de communication pour valoriser le métier	33
ACTION 8 Identification et développement des cursus de formation	34
ACTION 9 Suivi des mises à jour du contenu des programmes	36
ACTION 10 Déployer une offre de formation continue spécifique à la filière fleurs coupées.....	37
ACTION 11 Renforcer le lien filière et organismes de formation impliqués	39
ACTION 12 Système de parrainage pour les nouveaux producteurs.....	41
ACTION 13 Développer un dispositif d'installation et de transmission spécifique à la fleur coupée.....	43
ACTION 14 Faciliter l'accès au foncier	44
ACTION 15 Identifier les référents techniques territoriaux	47
ACTION 16 Coordination de l'expertise technique en protection des cultures	48
ACTION 17 Publication/partage de fiches d'itinéraire technique	51
ACTION 18 Publication/partage d'outils pour le suivi cultural	51
ACTION 19 Créer une base documentaire numérique partagée sur les pratiques culturelles	52

ACTION 20 Établir un diagnostic des usages phytosanitaires et mettre à jour le catalogue national des usages phyto.....	57
ACTION 21 Plaider/faciliter les extensions d'autorisation de mise sur le marché (AMM).....	58
ACTION 22 Faciliter la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché (AMM).....	60
ACTION 23 Créer un réseau de conseillers techniques spécialisés en protection phytosanitaire adaptée aux petites structures.....	63
ACTION 24 Soutenir l'adoption progressive de la PBI (Soutenir les alternatives naturelles, les biostimulants).....	64
ACTION 25 Encourager la certification environnementale (Agriculture Biologique, Plante Bleue, MPS, HVE).....	66
ACTION 26 Soutenir la recherche appliquée en floriculture.....	69
ACTION 27 Développer les méthodes et techniques innovantes pour la protection des cultures.....	70
ACTION 28 Élargir le recours aux médiateurs chimiques.....	73
ACTION 29 Communication généralisée sur les essais mis en place et les résultats.....	74
ACTION 30 Mettre en place des essais de développement de nouvelles variétés chez des producteurs.....	76
ACTION 31 Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement spécifique à la filière fleurs coupées.....	79
ACTION 32 Mettre en place un dispositif de conseil et d'accompagnement pour la transition écologique et numérique.....	80
ACTION 33 Créer un réseau de partage et de démonstration de solutions innovantes éprouvées.....	82
ACTION 34 Déployer le label qualité « Charte Qualité Fleurs ».....	85
ACTION 35 Former les producteurs aux bonnes pratiques logistiques.....	91
ACTION 36 Standardiser les formats de conditionnement (bacs, caisses, étiquettes).....	92
ACTION 37 Mettre en place un outil numérique de planification et de traçabilité logistique.....	95
ACTION 38 Créer des plateformes logistiques régionales mutualisées.....	96
ACTION 39 Expérimenter la logistique inter-filières.....	99
ACTION 40 Favoriser les circuits courts logistiques urbains.....	100
ACTION 41 Relancer une campagne nationale « Fleur Française ».....	105
ACTION 42 Communiquer massivement sur les bénéfices des fleurs et végétaux.....	106
ACTION 43 Développer des outils marketing mutualisés.....	109
ACTION 44 Renforcer l'accessibilité des fleurs coupées pour les consommateurs les plus modestes.....	110
ACTION 45 Soutenir la participation collective aux salons et événements professionnels.....	113
ACTION 46 Nouer des partenariats avec la distribution (GMS, grossistes, fleuristes indépendants).....	114
ACTION 47 Renforcer l'usage du label « Fleurs de France ».....	117
ACTION 48 Communiquer sur les labels d'origine et leur signification.....	118
ACTION 49 Communiquer sur les labels environnementaux existants et leur signification.....	121
ACTION 50 Communiquer sur les labels de qualité existants et leur signification.....	122
ACTION 51 Développer l'exportation ciblée sur des niches à forte valeur ajoutée (fleurs rares, bio, saisonnières).....	125

VALHOR est l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Depuis 1998, VALHOR et les 9 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production, du commerce et du paysage mènent des actions collectives structurantes et portent haut et fort les intérêts de tous les professionnels du végétal.

Réparties en 3 collèges (production, commerce, paysage), les organisations mobilisent toutes les forces du végétal pour soutenir le développement économique, stimuler l'innovation, valoriser les métiers et les compétences, et faire reconnaître le rôle stratégique du végétal pour l'avenir de notre société.



VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL